



S.M le Roi adresse un Ordre du jour aux FAR à l'occasion de leur 64^{ème} anniversaire

A votre disposition permanente à répondre à l'appel de la patrie et à consentir les sacrifices nécessaires pour sa dignité et sa souveraineté s'ajoute, cette année, votre implication immédiate et forte, en exécution de nos Hautes instructions Royales, dans la lutte contre l'épidémie qui frappe notre pays

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9016

Samedi/Dimanche 16-17 Mai 2020

Payer pour des prestations perdues

L'impertinent "Passez à la caisse !" des établissements de l'enseignement privé

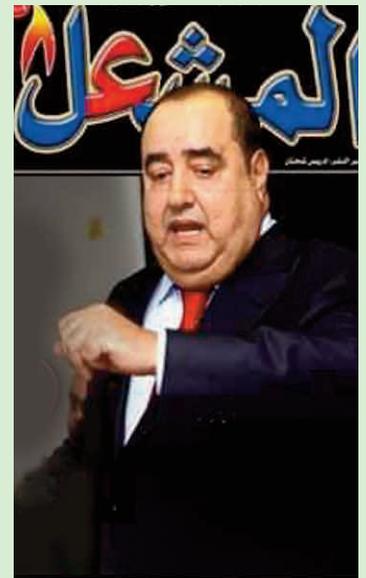


Pages 7-8-9

Driss Lachguar : *L'Etat est celui de tous les Marocains et non pas celui des seuls partis*

L'USFP est un parti vivant et non pas une zaouia.

Tout le monde y a le droit d'exprimer ses opinions à condition qu'elles soient imprégnées de responsabilité



Page 5

Lueur d'espoir

16 nouveaux cas confirmés annoncés vendredi à 10h. Voilà qui nous change des chiffres effarants que l'on a eu à subir depuis de longues semaines. Le bilan des dix-huit heures qui ont précédé fait également état de 73 guérisons et d'aucun décès. Et pour que l'espoir soit consolidé, il faut s'astreindre aux mesures dictées par les autorités et aux gestes barrières.

Les membres de la Chambre des représentants appellent au soutien du tourisme intérieur



Adoption du projet de loi relatif aux contrats de transport aérien des passages lors de la séance plénière présidée par Habib El Malki

Page 6

S.M le Roi adresse un Ordre du jour aux FAR à l'occasion de leur 64^{ème} anniversaire

L'intérêt permanent que nous portons à la modernisation et à l'équipement de vos unités procède de notre volonté constante de développer vos capacités de défense et de vous doter en moyens et équipements nécessaires



A l'occasion du 64^{ème} anniversaire de la création des Forces Armées Royales (FAR), Sa Majesté le Roi Mohammed VI, chef suprême et chef d'état-major général des FAR, a adressé, jeudi, un Ordre du jour aux officiers, sous-officiers et militaires de rang.

En voici la traduction :

"Louange à Dieu.

Paix et salut sur le Prophète, sa famille et ses compagnons.

Officiers, sous-officiers et militaires de rang,

En ce jour béni du mois sacré du Ramadan, nous célébrons ensemble le soixante-quatrième anniversaire de la création des Forces Armées Royales, une occasion précieuse que Nous tenons toujours à célébrer, eu égard aux significations nationales qu'elle porte et aux valeurs ancrées ayant accompagné la création de ces Forces par notre grand-père, Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V et son compagnon sur la voie de la lutte et de l'édification, notre vénéré père, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait leurs âmes en sa sainte miséricorde. A cet égard, et en notre qualité de chef suprême et chef d'état-major général des Forces Armées Royales, nous ne pouvons que saluer vos efforts soutenus pour renforcer la surveillance et la protection de nos frontières terrestres, maritimes et aériennes et ce, en mobilisant l'élément humain et en lui fournissant le matériel nécessaire et les moyens de surveillance les plus avancés qui lui permettent de faire face efficacement aux différentes menaces, se félicitant de la vaillance de nos soldats déployés dans nos provinces du Sud, pour la défense de notre intégrité territoriale, ainsi que de tous les membres de notre armée qui veillent, avec vigi-

lance et rigueur, à la sécurité des frontières.

Avec le même esprit de discipline et de dévouement qui caractérise vos efforts à l'intérieur du pays, nos contingents continuent de s'acquitter de leurs nobles missions dans le cadre des opérations de maintien de la paix, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, ainsi que les équipes de l'hôpital militaire de campagne à Zaatari.

En parfaite symbiose avec les valeurs de solidarité humaine enracinées dans notre authenticité et notre histoire, vous avez contribué à l'enrichissement du capital du Royaume dans ce domaine en organisant et en encadrant plusieurs séminaires internationaux, en partenariat avec l'Organisation des Nations unies, bénéficiant en cela des précieux acquis et crédibles expériences que vous avez accumulés.

Officiers, sous-officiers et militaires de rang,

Etant fier de nos Forces Armées et de leur disponibilité permanente sous notre conduite éclairée, nous ne manquons pas de saluer les mesures prises pour la mise en œuvre de nos Ordres Royaux dans le domaine du service militaire, qui ont été un modèle de bonne gestion et d'encadrement durant toutes les phases ayant accompagné le processus d'incorporation du trente-sixième contingent, par la mise en place d'infrastructures, de cadres enseignants et de ressources pédagogiques, afin de permettre aux appelés, femmes et hommes, de bénéficier d'une formation professionnelle appliquée et adaptée aux aspirations de nos jeunes à intégrer le tissu social et à s'engager dans les projets de construction et d'édification, avec un esprit de patriotisme et de responsabilité.

A votre disposition permanente à ré-

pondre à l'appel de la patrie et à consentir les sacrifices nécessaires pour sa dignité et sa souveraineté s'ajoute, cette année, votre implication immédiate et forte, en exécution de nos Hautes instructions Royales, dans la lutte contre l'épidémie qui frappe notre pays à l'instar des autres pays du monde et ce, à travers la mobilisation de toutes les ressources humaines, matérielles, d'hébergement médical et logistiques dont disposent nos forces armées pour participer à la lutte contre cette pandémie et à la limitation de sa propagation.

Vous avez démontré, comme à l'accoutumée, votre bonne volonté et votre qualification à participer aux côtés des autres intervenants à la gestion de ce fléau, à travers la préparation et le déploiement rapide d'hôpitaux militaires de campagne, avec la mise à disposition d'un certain nombre de centres relevant des Forces Armées Royales et disposant d'une grande capacité d'accueil, pour les transformer, si besoin est, en unités d'isolement sanitaire, outre le renforcement des Centres hospitaliers relevant du ministère de la Santé par des équipes composées de médecins, infirmiers et assistantes sociales des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie Royale et des Forces auxiliaires, donnant ainsi lieu à de très belles images de solidarité nationale et professionnelle avec vos homologues civils au sein de tous les établissements hospitaliers du Royaume.

Nous saluons également l'interaction rapide des unités des différentes composantes terrestres, aériennes et maritimes et de la Gendarmerie Royale, et leur forte implication dans les premières lignes du combat mené contre cette pandémie, aux côtés des différents organes de la Sécurité nationale, des Forces auxiliaires, des services de l'Administration territoriale et de la Protection civile, pour la sensibilisation et l'application sur le terrain des

mesures du confinement sanitaire, ce qui a favorisé l'adhésion et le respect par tous les Marocains de sa mise en œuvre.

Officiers, sous-officiers et militaires de rang,

Le développement important que connaissent nos Forces Armées Royales, leur professionnalisme et la place qu'elles occupent aux niveaux national et international, incitent à aborder avec habileté et fermeté tous les nouveaux défis qui se présentent, en gardant à l'esprit les principales missions de défense et les engagements quotidiens permanents qu'il faut honorer avec la même efficacité et la même vigilance.

Dans ce contexte, l'intérêt permanent que nous portons à la modernisation et à l'équipement de vos unités procède de notre volonté constante de développer vos capacités de défense et de vous doter en moyens et équipements nécessaires, selon un plan global et intégré qui concerne la prochaine décennie. Nous avons donné nos Hautes orientations pour la mise en œuvre de ce Plan qui permettra de finaliser ce qui a été réalisé au cours des deux dernières décennies, afin que nos forces armées demeurent le bouclier protecteur et le rempart infranchissable pour la défense de la nation et de ses valeurs sacrées.

Tâchez, que Dieu vous garde, de préserver ce que nous avons réalisé en termes d'acquis, d'expertises et d'expériences dans tous les domaines militaire, sécuritaire, médical et social, en tirant les leçons et les enseignements pour soutenir les jeunes compétences prometteuses dans les rangs de nos forces armées et les encourager à l'innovation et à la créativité dans tous les domaines, particulièrement en matière de recherche scientifique, pour que nous soyons en permanence prêts à relever les défis avec efficacité et efficience.

Nous implorons Dieu, de perpétuer sur notre pays les bienfaits de la sécurité et de la paix, et que ce jour-là ait un lendemain radieux qui porte en lui les germes de l'espoir, de la prospérité et du progrès pour notre peuple. Nous prions le Tout-Puissant d'accorder, en cette mémorable occasion, sa miséricorde et son pardon à Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V et à Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, et de les accueillir en son vaste Paradis parmi les apôtres, les martyrs et les saints, quels autres meilleurs compagnons.

Nous prions également Dieu de répandre sa miséricorde sur nos martyrs bénis qui ont sacrifié leurs âmes pour la défense de la patrie, implorant le Très-Haut que vous restiez comme vous l'avez toujours été, un bouclier protecteur contre lequel viendront se briser toutes les menaces qui guettent ce pays, préservant ses intérêts suprêmes et ses fondamentaux nationaux, unis autour de votre chef suprême, fidèles à votre devise éternelle : Dieu, la Patrie, le Roi".

64^{ème} anniversaire de la création des Forces Armées Royales

Message de fidélité et de loyalisme de la famille des FAR à SM le Roi



La famille des Forces Armées Royales (FAR) a adressé un message de fidélité et de loyalisme à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef suprême et Chef d'État-major général des Forces Armées Royales, à l'occasion de la célébration, jeudi, du 64^{ème} anniversaire de la création des FAR.

Voici la traduction de ce message :

«Louange à Dieu.

Que la paix et la prière soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Sa Majesté le Roi, Chef suprême et Chef d'État-major général des Forces Armées Royales,

Majesté,

A l'occasion du soixante quatrième anniversaire de leur création, les Forces Armées Royales, avec toutes leurs composantes terrestre, aérienne, maritime et Gendarmerie Royale, ont l'insigne honneur de faire part, avec déférence et considération, à Amir Al-

Mouminine, Sa Majesté le Roi, Chef suprême et Chef d'État-major général des Forces Armées Royales, que Dieu le glorifie, de leurs chaleureuses félicitations, de leurs sincères sentiments de fidélité permanente et de loyalisme constant, et de leur fort attachement au Glorieux Trône Alaouite.

En célébrant l'anniversaire de leur création par votre Grand-Père, Père de la Nation et héros de la libération, Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu ait son âme en Sa sainte miséricorde, et son compagnon dans la lutte et la résistance, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'entoure de son infinie miséricorde, la famille des Forces Armées Royales salue, avec considération et fierté, son Chef suprême, réitérant à Votre Majesté sa fidélité, son attachement indéfectible au serment d'allégeance, son respect des Ordres Royaux pour la défense des constantes de la Nation et des fondements sacrés de la Patrie, et pour la préservation de l'intégrité territoriale,

ainsi que sa détermination à déployer tous les efforts possibles pour faire face à tout danger qui menace la sécurité et la stabilité du pays.

Majesté,

Les fidèles serviteurs de Votre Majesté, officiers, sous-officiers et hommes de troupe, ressentent de la grande fierté pour la bienveillance Royale et la Haute sollicitude dont Votre Majesté entoure les affaires de vos Forces Armées, faisant de vos sages orientations une lumière qui illumine leur chemin vers la splendeur et le progrès sous la conduite bénie, exprimant en toute sincérité leur mobilisation constante derrière votre Majesté, que Dieu vous assiste, pour réaliser à quoi vous aspirez pour votre peuple en termes de progrès et développement.

Vos Forces Armées renouvellent à Votre Majesté leur disponibilité constante et leur mobilisation permanente pour faire face à tous les défis au

service des intérêts suprêmes de la Patrie, fières du souci de Votre Majesté de développer leurs capacités, de soutenir leurs compétences humaines, de relever le moral de leurs membres et de les inciter aux meilleures oeuvres, en s'inspirant de vos orientations sages pour davantage de réalisations afin que le Maroc demeure sûr et stable sous votre sage conduite.

Puisse Dieu préserver Votre Majesté en tant que garant et protecteur de la Nation, guider vos pas et vous accorder davantage de succès et de gloire.

Puisse le Très-Haut combler Votre Majesté en les personnes de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et de l'ensemble des membres de l'illustre famille Royale.

Dieu l'omnipotent exauce les vœux de ceux qui l'implorant.

Wa Assalamou Ala Makamikoum Al Aali Billah warahmatouhou taala wa barakatouh".

La DGSN célèbre son 64^{ème} anniversaire

Une police citoyenne au service de la patrie



La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) célèbre ce samedi son 64^{ème} anniversaire au service de la patrie, en tant qu'institution moderne décidée à mettre en oeuvre tous les moyens en vue d'assurer sa proximité auprès des citoyens.

L'anniversaire de cette année est d'autant plus important puisqu'il intervient dans un contexte particulier marqué par la lutte du Maroc contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

Dans cette riposte engagée par le Royaume, les fonctionnaires de la DGSN sont au premier rang, veillant scrupuleusement à l'application des dispositions de l'état d'urgence sanitaire, mis en place le 20 mars dernier.

Pour y parvenir, les unités de la DGSN déployées partout à travers le territoire national en vue d'assurer la sécurité des citoyens, ont également pu compter sur le concours de ses ingénieurs et techniciens qui ont mis une application mobile à la disposition du personnel exerçant au niveau des points de contrôle routier permettant de numériser les opérations de

contrôle sécuritaire.

Cette application permet d'éviter une mauvaise utilisation des autorisations de déplacement exceptionnelles et garantit une mise en oeuvre appropriée des mesures de l'état d'urgence sanitaire visant à juguler la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

Jusqu'à début mai, plus de 426.000 procédures de contrôle sécuritaire ont été effectuées via cette application par 4.718 fonctionnaires de police.

Autre apport de la DGSN, la plateforme "Covid.dgsn.gov.ma" accessible au public et destinée à communiquer entre citoyens et forces de l'ordre sur les comportements et faits qui transgressent les mesures de l'état d'urgence sanitaire.

Ce portail, qui intervient dans le cadre des efforts de la DGSN dans la mise en place de mécanismes interactifs visant à instaurer une communication instantanée avec les citoyens, a pour vocation de permettre aux internautes de participer à l'effort national de lutte contre la pandémie de nouveau coronavirus.

Des mesures spéciales qui viennent s'ajouter au rôle dévolu à cette

institution depuis sa création en 1956 ou lendemain de l'indépendance du Royaume.

Soixante-quatre ans durant lesquels la DGSN n'a eu de cesse de déployer ses efforts pour le maintien de l'ordre public tout en veillant à développer des stratégies visant à moderniser ses services et à améliorer ses prestations au service des citoyens dont elle est de plus en plus proche.

C'est dans cette optique que la DGSN organise depuis maintenant trois ans ses journées portes ouvertes (JPO), un événement d'envergure qui a connu un succès saisissant, témoignant de l'intérêt des citoyens pour la sûreté nationale et ses différents corps de métiers.

Ainsi, la première édition, placée sous le thème "La sûreté nationale, engagement et loyauté", avait accueilli à Casablanca près de 80.000 visiteurs, avant que la deuxième édition ne rassemble près de 260.000 visiteurs à Marrakech sous le thème "La sûreté nationale, police citoyenne".

La troisième édition de cet événement, tenue en octobre dernier à Tanger sous le thème "Servir le citoyen,

honneur et responsabilité", a enregistré une affluence record de près de 515.000 visiteurs. Un chiffre qui reflète l'intérêt croissant des Marocains pour l'action de la DGSN, mais qui témoigne également de la confiance et du respect mutuel établis entre cette institution sécuritaire et le citoyen.

Une proximité qui se concrétise également sur le volet digital, puisque le compte officiel de la DGSN sur Twitter, qui a vu le jour en janvier 2019, compte aujourd'hui plus de 125.000 abonnés.

Des réalisations qui témoignent du savoir-faire des éléments de la DGSN et de l'expérience de ses fins limiers, omniprésents sur tous les fronts pour assurer la sécurité des citoyens et la défense du Royaume contre les menaces extérieures.

La célébration de cet anniversaire constitue donc l'occasion de rendre un hommage appuyé à toute la famille de la Sûreté nationale dont les membres, forts de leur abnégation et de leur dévouement, assurent, parfois au péril de leurs vies, le respect de l'ordre public.

Driss Lachguar *L'Etat est celui de tous les Marocains et non pas celui des seuls partis*



«**C**e qui est sacré pour nous aujourd'hui, c'est la défense du droit des Marocains à la vie ». C'est ce qu'a déclaré le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, dans une interview parue vendredi dans l'hebdomadaire Al Michaal et dans laquelle il a souligné qu'en ces jours où le Maroc fait face à la crise sanitaire causée par le Covid-19, tous les efforts doivent converger vers un seul et unique objectif, à savoir vaincre la pandémie et préserver la santé des Marocains et des Marocaines.

« L'objectif premier de l'USFP et de l'ensemble du peuple marocain est de vaincre la pandémie du Covid-19 », a précisé Driss Lachguar. Selon lui, cette conjoncture difficile nécessite que toutes les énergies soient fédérées. « J'ai été le premier à lancer un appel à l'unité nationale pour lutter contre le Covid-19 », a-t-il mis en avant. Et d'ajouter : « J'ai demandé au chef du gouvernement d'ouvrir un dialogue avec tout le monde (les partis de l'opposition et de la majorité représentés au Parlement) à propos de la pandémie. Et effectivement, ce dernier a accédé à ma demande en organisant des réunions de concertation avec les chefs des partis politiques représentés au Parlement, toutes tendances confondues.

S'agissant de la formation d'un gouvernement d'union nationale, le dirigeant socialiste a soutenu que son appel intervenait dans un contexte marqué par la propagation du coronavirus et par la peur et l'anxiété qui se sont emparées des Marocains. « Mais heureusement, les mesures préventives prises par notre pays ont permis de réduire l'impact de cette pandémie », a-t-il souligné.

Et Driss Lachguar d'ajouter : « Ma proposition concernant la constitution d'un gouvernement d'union nationale n'était pas une fin en soi, mais elle était juste un moyen parmi d'autres de renforcer notre immunité et notre capacité à faire face à la pandémie. Aujourd'hui, les institutions de notre pays gèrent très bien cette crise -et tous les Marocains sont unanimes là-dessus-

, aussi nous n'avons pas besoin d'un gouvernement d'union nationale. Mais si demain, n'en déplaise à Dieu, des développements négatifs se produisaient, la proposition resterait valable ». « La réalisation de cette idée concerne toutes les composantes de l'Etat et du gouvernement et non pas l'USFP ou Driss Lachguar. J'ai proposé une idée qui vise le long terme dans le cas où les choses deviendraient compliquées ou s'il s'avérait qu'il est plus difficile de faire face à la pandémie. A ce moment, on pourrait former un gouvernement d'union nationale. Je l'ai donc proposé pour l'avenir et non pas pour l'appliquer hic et nunc », a-t-il clarifié pour que son appel ne soit pas, sournoisement, mal interprété.

Concernant la question du projet de loi n°22-20 relatif à la régulation des réseaux sociaux qui a suscité récemment un tollé, le Premier secrétaire de l'USFP a affirmé que « les

projets de loi gouvernementaux ne sont pas une affaire partisane sinon le gouvernement dériverait. Regardez ce qui s'est passé il y a quelques années en Egypte et vous verrez comment la présidence de la république a été transformée en siège des Frères musulmans sous Mohamed Morsi et que toutes les nominations, les lois et les directives émanaient de ce parti ». Et d'enchaîner : « Au Maroc, au contraire, nous avons un Etat. Et après que les partis aient désigné ou nommé leurs représentants au sein des instances de la bonne gouvernance, ils ne peuvent plus intervenir dans leurs travaux. Il y a des Itihadis à la HACA, à la Cour constitutionnelle, ou au CESE et certains parmi eux sont membres du Bureau politique du parti. Et je n'ai jamais demandé à qui que ce soit d'entre eux de présenter un rapport sur ce qu'il fait comme je n'ai jamais demandé un jour à l'un d'entre eux ce qu'il faisait en accomplissant sa mission au sein de ces instances. Comment pourrais-je aujourd'hui demander à un membre du gouvernement de me soumettre un texte de loi avant de le discuter au sein de l'Exécutif ? Le Maroc est l'Etat de tous les Marocains et pas l'Etat des seuls partis ».

« Quand nous avons proposé Mohamed Benabdellkader pour le poste qu'il occupe actuellement, il est devenu homme d'Etat et membre du gouvernement de S.M le Roi que préside Saad Dine El Omani », a-t-il martelé.

Le gouvernement a mis fin à la polémique en décidant de reporter l'approbation de ce projet de loi jusqu'à l'ouverture d'un débat sur sa tenue avec toutes les parties concernées, a-t-il déclaré en appelant « les deux groupes parlementaires de l'USFP et tous les militants itihadis des droits de l'Homme à assumer leurs responsabilités à propos de ce texte juridique. Tout ce qui contredit nos acquis et notre référentiel partisan en matière de droits de l'Homme, nous devons le rejeter et y résister âprement ».

Driss Lachguar a, dans ce sens, appelé les Itihadis à ne pas verser dans la polémique alors que le Maroc et le monde entier affrontent une crise sanitaire sans précédent.

“

L'USFP est un parti vivant et non pas une zaouia. Tout le monde y a le droit d'exprimer ses opinions à condition qu'elles soient imprégnées de responsabilité

S'agissant des critiques suscitées au sein du Parti de la Rose par ce projet de loi, le dirigeant itihadhi a affirmé que l'USFP est ouvert à toutes les opinions, voire les critiques, car « l'USFP est un parti vivant et non pas une zaouia. Tout le monde a le droit d'exprimer ses idées et ses opinions », mais, a-t-il souligné, à condition qu'elles soient responsables.

D'après lui, la culture politique de l'USFP est basée sur l'écoute et la liberté. « Nous avons été éduqués sur la culture d'écoute et de liberté, mais ce qui inquiète le plus les Itihadis, c'est quand cette liberté dépasse les limites de la responsabilité. La démocratie, pour nous, est avant tout une éducation », a-t-il conclu.

Mourad Tabet

“

L'objectif premier de l'USFP et de l'ensemble du peuple marocain est de vaincre la pandémie du Covid-19

Les membres de la Chambre des représentants appellent au soutien du tourisme intérieur

Adoption du projet de loi relatif aux contrats de voyage, séjours touristiques et contrats de transport aérien des passagers lors de la séance plénière présidée par Habib El Malki

Ainsi que nous l'avions souligné dans nos dernières éditions, la Chambre des représentants a adopté, mercredi, le projet de loi 30-20 édictant des dispositions particulières pour les contrats de voyage, les séjours touristiques et les contrats de transport aérien des passagers.

Cette adoption a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Habib El Malki, président de la première Chambre du Parlement, en présence du ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale, Nadia Fettaf Alaoui.

Présentant le projet de loi, Mme Fettaf Alaoui a souligné que son adoption intervient dans un contexte particulier marqué par les répercussions socio-économiques de la propagation du coronavirus (Covid-19), mettant l'accent sur l'urgence de l'adopter pour sauver les entreprises du secteur menacées de faillite, particulièrement les agences de voyages, les entreprises touristiques, de transport touristique et de transport aérien des passagers confrontées à des

difficultés financières et socio-économiques.

Ce projet de loi qui permet aux prestataires de service de rembourser les montants dus aux clients par un reçu de prêt sous forme de proposition de prestation de service identique ou similaire, sans augmenter les prix, vise aussi à limiter les arrêts d'activités économiques et leur impact sur les emplois en œuvrant à faire baisser la pression sur les prestataires de services tout en protégeant les intérêts des clients et à conserver la demande et d'éviter de régler les transactions en devises, indique un communiqué de la Chambre.

Les représentants des groupes et du groupement parlementaires, de la majorité comme de l'opposition, ont de leur côté indiqué que le tourisme et le transport aérien sont les secteurs économiques les plus touchés par le nouveau coronavirus, notant que les secteurs de l'artisanat et de l'économie sociale ont eux aussi été impactés par la crise sanitaire.

Les députés ont à cet égard présenté des suggestions pour la



promotion du secteur par des mesures de soutien au tourisme intérieur et d'encouragement de la demande sur le produit marocain, plaidant en faveur de la flexion sur l'après-Covid à travers l'adoption d'une approche globale pour stimuler les

activités des créneaux de l'artisanat, de l'économie sociale et d'autres secteurs touristiques.

Les dispositions du projet ne sont applicables que pendant une durée déterminée conformément à une série de conditions bien définies. Elles

concernent les contrats de voyage, les séjours touristiques et les contrats de transport aérien programmés durant la période du 1er mars au 30 septembre 2020, lesquels "ont été annulés en raison de la propagation du coronavirus".

La Chambre des conseillers rationalise ses dépenses pour économiser près de 10 MDH en 2020



Le bureau de la Chambre des conseillers a décidé mercredi de mettre en œuvre un plan de rationalisation des dépenses permettant d'économiser environ 10 millions de dirhams (MDH) au titre de l'année en cours, dans le cadre des mesures urgentes destinées à assurer une ges-

tion optimale des engagements financiers durant l'état d'urgence sanitaire.

Selon un communiqué du bureau de cette institution législative, ce plan de rationalisation des dépenses va offrir la possibilité d'économiser environ 10MDH au titre de l'exercice budgétaire en cours, et ce

en matière des dépenses d'investissement et de gestion programmées dans le budget de la Chambre.

Cette décision a été annoncée lors d'une réunion à distance tenue par le bureau et présidée par Hakim Benchamach, président de la Chambre des conseillers, afin d'évaluer l'expérience du vote électronique à distance lors de la séance législative tenue mardi et d'examiner un ensemble de questions liées au contrôle de l'action gouvernementale et de la gestion administrative et financière de cette institution.

Le président de la Chambre et les membres du bureau se sont arrêtés, lors de cette réunion, sur les différents aspects du processus de vote électronique à distance qui a été adopté pour la première fois, mardi 12 mai, à l'occasion de l'étude et du vote concernant le projet de loi 23.20, portant approbation du décret-loi 2.20.292 du 23 mars 2020, édictant des dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire et des mesures de sa déclaration.

Hakim Benchamach et les membres du bureau de la Chambre se sont réjouis du succès de cette expérience, la pre-

mière dans l'histoire de l'action parlementaire au Maroc et la seconde en Afrique et au Moyen-Orient, saluant également l'esprit de responsabilité et d'implication collective de toutes les composantes de la Chambre.

Le bureau a, en outre, souligné la nécessité d'accélérer la généralisation du vote électronique pour toutes les actions des commissions permanentes et de s'atteler à surmonter les diverses difficultés techniques qui pourraient entraver cette pratique dans l'avenir, indique la même source.

Dans le cadre du suivi des répercussions de la pandémie du coronavirus (Covid-19), le bureau de la Chambre a décidé d'approuver la demande du chef du gouvernement de tenir une réunion conjointe du Parlement consacrée au développement de la gestion du confinement sanitaire pour l'après 20 mai.

Dans ce même contexte, le bureau de la Chambre des conseillers a décidé de reporter à une date ultérieure la séance plénière qui devrait se tenir, le mardi 19 mai 2020, et consacrée à la politique générale.

Payer pour des prestations perdues



© MAP/Archives

Le retour des élèves à l'école ne sera possible qu'en septembre prochain. Pourtant, l'année scolaire en cours n'a été ni suspendue ni déclarée année blanche. Les cours vont, en effet, se poursuivre ; mais à distance.

Et dans l'attente d'un retour éventuel en classe en septembre, nombreux sont les parents, notamment ceux dont les enfants sont scolarisés dans le privé, qui se demandent s'ils doivent ou non payer ces établissements les mois à venir. En effet, leur non-présence sur les bancs des écoles a beaucoup changé la donne.

« La question s'impose de plus en plus et nous avons même reçu des plaintes de la part de certaines familles qui se trouvent dans l'impossibilité de régler les frais de scolarité de leurs enfants à cause du contexte de crise liée au Covid-19 et qui subissent des pressions de la part de ces écoles », nous a indiqué Hassan Bakhous, vice-président de la Fédération nationale des associations des parents d'élèves au Maroc (FNAPEM). Et de préciser : « Alors que nous avons déjà sollicité, dans un communiqué daté d'avril dernier, une sorte de flexibilité de la part des propriétaires de ces écoles et qu'ils prennent en considération le contexte de crise. Si certains établissements ont répondu favorablement à notre appel en procédant à des annulations partielles ou complètes des frais de scolarité de certains élèves et pas la totalité, d'autres continuent à réclamer aux parents de les régler rubis sur l'ongle alors qu'ils n'assurent plus le même service. En effet, il n'y a plus d'exploitation des salles de classe et autres dépendances, ni garde des enfants, ni transport scolaire et même les cours à distance ne dépassent pas les deux heures par jour. Les responsables de ces établissements scolaires doivent donc prendre en considération cette nouvelle situation ».

En outre, il estime que ces derniers doivent également prendre en considération les charges supportées par les parents durant la période de confinement comme l'achat de matériel informatique (PC, tablettes, smartphones, clés USB...), les frais de la connexion Internet et de l'électricité... « S'il doit y avoir paiement de frais de scolarité, il doit être en fonction des services fournis », nous a-t-il affirmé.

De son côté, maître Marwan Elgharbouï, a expliqué, dans un récent article, que les établissements de l'enseignement privé et les parents d'élèves sont liés par un contrat synallagmatique dont l'exécution génère des obligations réciproques. « Au vu de ce contrat, les écoles privées sont engagées à éduquer et à former les élèves enregistrés dans ces établissements, en contrepartie, les parents

s'engagent à payer chaque mois le montant convenu. Autrement dit, un établissement d'enseignement privé est tenu de fournir un accès à l'éducation en obtenant des frais de scolarité, tandis que les parents d'élèves doivent s'acquitter de ces frais contre l'accès de leurs enfants au service éducatif », précise-t-il.

Pour cet avocat, la question qui s'impose aujourd'hui est de connaître l'étendue et le volume horaire de cet accès à l'éducation et à la formation. En effet, les écoles privées n'assurent aujourd'hui qu'un engagement parmi tant d'autres imposés par la loi, à savoir l'enseignement à distance alors que l'article 4 de la loi n° 06-00 formant statut de l'enseignement scolaire privé stipule que « les établissements d'enseignement scolaire privé sont tenus de respecter comme minimum les normes d'équipement, d'encadrement, de programmes et de méthodes en vigueur dans l'enseignement public ». Le deuxième paragraphe de l'article 8 de ladite loi ajoute que « ces établissements doivent préparer leurs élèves pour participer aux mêmes examens organisés au profit des élèves de l'enseignement public à la fin de chaque cycle d'enseignement ».

Du coup, maître Marwan Elgharbouï estime que la demande faite par certaines écoles aux parents de s'acquitter de la totalité des frais de scolarité peut être considérée comme une sorte d'injustice puisque ces écoles n'assurent plus les mêmes services depuis la suspension des cours présentiels depuis mars dernier. En outre, l'enseignement à distance ne remplace en aucun cas ces derniers mais il demeure, néanmoins, un moyen que l'Etat a choisi pour garantir le non arrêt des cours théoriques durant l'état d'urgence. « Ainsi et vu que les engagements des écoles privées ne sont plus honorés d'une manière normale, leur droit à percevoir des frais de sco-

larité n'est plus justifié comme le stipule l'article 235 du Dahir formant Code des obligations et contrats : « Dans les contrats bilatéraux, l'une des parties peut refuser d'accomplir son obligation jusqu'à l'accomplissement de l'obligation corrélatrice de l'autre partie, à moins que, d'après la convention ou l'usage, l'un des contractants ne soit tenu d'exécuter le premier sa part de l'obligation. Lorsque l'exécution doit être faite à plusieurs personnes, le débiteur peut refuser d'accomplir la prestation due à l'une d'elles jusqu'à l'accomplissement intégral de la prestation corrélatrice qui lui est due », a-t-il rappelé. Et de préciser que cet article donne aux parents la possibilité de ne pas honorer leurs obligations tant que l'autre contractant n'a pas effectué sa prestation. C'est ce qu'on appelle l'Exceptio non adimpleti contractus. Pourtant, il estime que les deux parties peuvent s'entendre et parvenir à un accord permettant de s'acquitter d'une partie des frais de scolarité en contrepartie des cours à distance.

Et qu'en est-il des établissements qui menacent directement ou indirectement les familles de priver leurs enfants de scolarité ? « L'accès à l'école est un droit garanti par la Constitution et les conventions internationales et personne ne peut priver un enfant de ce droit. Ceci d'autant plus que les enfants doivent être à l'abri des conflits entre les parents et ces établissements. S'il y a des différends, c'est aux tribunaux de trancher. Et c'est pourquoi nous avons demandé la révision de la loi 06.00 afin d'encadrer toutes les questions qui suscitent de la confusion et des antagonismes. Bref, nous voulons qu'il y ait mise en place d'une nouvelle loi qui clarifie les devoirs et les obligations de chaque partie », a conclu le vice-président de la FNAPEM.

Hassan Bentaleb

Hassan Aabou, président de la Fédération nationale marocaine des associations des parents d'élèves

Les notes des contrôles continus ne permettent pas de jauger la réussite ou l'échec d'un élève

Comment avez-vous accueilli les décisions du ministère concernant le sort de cette année scolaire ?

Hassan Aabou: Les décisions relatives à l'année scolaire en cours avaient à la fois un aspect positif et négatif. Nous avons déjà soumis une note au ministère réclamant, en particulier, la réussite de l'ensemble des élèves à l'exception de ceux qui doivent passer un examen à la fin de l'année, alors qu'il a été décidé de prendre en considération les notes des contrôles continus effectués à ce jour. C'est en réalité injuste envers certains élèves et par rapport au principe de l'égalité des chances, car les notes obtenues jusque-là durant les contrôles continus ne permettent pas de jauger la réussite ou l'échec d'un élève, car ces derniers ont pour habitude de se rattraper durant le second semestre dont ils sont privés cette année.

S'agissant des points positifs, c'est d'abord le fait d'avoir tranché sur le sort de cette année scolaire car l'attente était difficile d'un point de vue psychologique, à la fois pour les élèves et pour leurs tuteurs. De plus le fait de limiter les sujets des examens aux cours suivis de façon présentielle et le report de l'examen de la seconde année du baccalauréat au mois de juillet sont des éléments qui permettront aux élèves de se préparer dans les meilleures conditions et dans un délai suffisant.

Nous saluons également les mesures annoncées par le ministère de tutelle en ce qui concerne la mise en œuvre d'actions sanitaires à travers la distanciation des élèves en salle et l'utilisation de grands espaces pour la tenue de ces examens.

Quelle évaluation faites-vous de l'enseignement à distance qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ?

L'annonce de la reprise des cours présentiels jusqu'au mois de septembre prochain a laissé croire que l'année scolaire en cours a pris fin en dépit de l'appel du ministère à poursuivre les cours à distance. En prenant contact avec plusieurs enseignants du secteur public, ces derniers ont affirmé que des élèves qui participaient aux cours à distance se sont empressés de quitter les groupes WhatsApp utilisés à cette fin, dès l'annonce du ministère, considérant qu'ils ne sont plus concernés par cette opération, contrairement aux élèves du baccalauréat qui poursuivent l'enseignement à distance en vue de préparer au mieux leurs examens.



L'impertinent "Passez à la caisse !" des établissements de l'enseignement privé

Versement des bourses d'études à partir du 18 mai



La troisième tranche de la bourse d'études sera versée à partir de lundi 18 mai pour tous les niveaux universitaires et instituts, a annoncé mercredi le minis-

tre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Am-

zazi. L'annonce a été faite lors d'une réunion de la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, consacrée à l'examen des sujets proposés par les groupes parlementaires s'agissant des mesures préventives contre la propagation du coronavirus (Covid-19), à leur évaluation préliminaire et au plan et agendas du ministère concernant les examens de fin d'année à la lumière de l'état d'urgence sanitaire.

Le ministre a mis l'accent sur une série de mesures et procédures dont l'arrêt des cours en présentiel dans les écoles et les universités marocaines ainsi que les instituts de formation professionnelle jusqu'au mois de septembre tout en assurant la continuité pédagogique à distance jusqu'à la fin de l'année scolaire, professionnelle et universitaire, lit-on sur la page officielle du ministre sur Facebook.

Il a, par ailleurs, insisté sur le rôle des enseignants et des conseils de classes dans l'évolution du niveau de l'élève et la prise de décision concernant son passage au niveau suivant, expliquant que le département œuvre sur nombre de scénarios pour la fin de l'année scolaire et la réussite des examens, en coordination avec les ministères de la Santé et de l'Intérieur, et compte tenu de la situation épidémiologique.

Saïd Kachani, président de la Confédération nationale des associations des parents d'élèves

Pour assurer l'équité et l'égalité des chances, il faudra activer les conseils de classes

Comment jugez-vous les décisions annoncées par le ministère concernant le sort de l'actuelle année scolaire et quel impact auront ces décisions sur les élèves ?

Saïd Kachani : Eu égard à la situation épidémique nationale actuelle, les décisions annoncées par le ministère de tutelle étaient tout à fait prévues pour assurer la sécurité des élèves et des cadres pédagogiques. De même que ces décisions s'inscrivent en droite ligne avec la note adressée par la Confédération au ministère à ce sujet.

Toutefois, nous ne sommes pas d'accord sur le timing de leur annonce, dans la mesure où on est encore au mois de mai et l'année scolaire ne s'achève qu'au mois de juin. S'y ajoute le fait que l'opération de l'enseignement à distance se poursuit encore. À notre avis, l'annonce en ce moment de ces décisions est inappropriée et peut avoir un impact négatif sur les élèves et ce, en dépit de l'appel adressé par le ministère aux élèves, aux enseignants et aux parents pour la poursuite de l'opération de l'enseignement à distance qui demande encore un grand effort. D'ailleurs, les sections de la confédération nous ont informé d'un certain relâchement des élèves à ce propos.

À ce titre, nous invitons les parents d'élèves à veiller à ce que leurs enfants suivent les cours enseignés à distance des différentes matières et dont ils auront besoin l'année prochaine.

Comment garantir le respect des principes d'équité et d'égalité des chances dans la mise en œuvre de ces décisions, notamment la décision de prendre en considération les notes du contrôle continu ?

Je pense que la prise en considération des notes du contrôle continu obtenues au cours du premier semestre et au début du

deuxième semestre (janvier - mi-mars) dans l'évaluation et la décision de la réussite ou de l'échec de l'élève ne poseront pas de problème aux élèves qui ont eu de bonnes notes car ils passeront au niveau suivant sans difficulté.

Le problème se pose pour les élèves qui n'ont pas obtenu de bonnes notes dans le contrôle continu. Nous savons que la possibilité de progression et d'acquisition des connaissances ne se fait pas toujours bien au cours du premier semestre, et que cela est possible au cours du deuxième semestre. Par conséquent, et afin d'assurer l'équité et l'égalité des chances, nous appelons à l'activation des conseils de classes qui doivent examiner les cas des élèves ayant obtenu de mauvaises notes, afin d'étudier le cas de chaque étudiant, le développement qui a eu lieu dans son apprentissage et sa capacité à suivre le rythme l'année suivante.

Je pense que les décisions concernant le passage vers le niveau supérieur ou l'échec devraient faire l'objet de nombreuses discussions au sein des conseils de classes pour essayer autant que possible d'assurer l'égalité des chances.

Les cas de certains élèves susceptibles d'abandonner l'école en raison du nombre d'années d'échecs doivent faire l'objet de discussions très sérieuses pour ne pas condamner ces élèves.

Quant aux élèves du baccalauréat qui réussiront l'examen, des cours de soutien doivent leur être dispensés, outre l'identification des cours qui ont été dispensés conjointement au niveau national, car il est connu que certains enseignants ne respectent pas l'agencement établi des cours.

Quelle est votre évaluation de l'expérience de l'enseignement à distance, et pourra-t-il constituer une alternative ou du moins un moyen de renforcer la



réussite scolaire ?

L'opération d'enseignement à distance est l'une des bonnes mesures que le ministère a prises pour assurer la poursuite des études. C'est la première expérience effective dans ce domaine. Elle nous a permis d'acquiescer plusieurs productions de nombreux enseignants et d'améliorer le rende-

ment. Il s'agit d'une expérience très utile qui sera certainement évaluée et développée à l'avenir, en faveur de la promotion du système éducatif. Si l'enseignement à distance ne peut nullement se substituer aux cours en présentiel, il pourra toutefois constituer un moyen d'amélioration des performances pédagogiques et éducatives.

Le corps enseignant partagé entre satisfaction et inquiétudes



L'annonce du report du retour en classe des élèves au mois de septembre prochain a provoqué un florilège de réactions mitigées de la part des enseignants, notamment dans les groupes où ils se rassemblent sur les réseaux sociaux pour échanger sur les meilleures pratiques de l'enseignement à distance.

Mardi, le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi, a annoncé que les élèves ne retourneront en classe dans les établissements d'enseignement qu'au mois de septembre prochain.

Les notes du contrôle continu seront prises en considération pour l'ensemble des niveaux, tandis que les épreuves du baccalauréat seront maintenues, avec l'examen national de la deuxième année du baccalauréat qui sera organisé en juillet et l'examen régional de la première année du baccalauréat, qui aura lieu en septembre, avait-il précisé devant la Chambre des conseillers.

Une décision "sage et équitable", a estimé Imad I., enseignant à Agadir, arguant qu'avec des sujets d'examen qui ne porteront que sur les cours dispensés de façon présentielle, avant la suspension des études le 14 mars dernier, les élèves qui ont eu du mal à s'adapter au cours à distance ne seront pas lésés.

C'est justement un accès "inéquitable" à l'enseignement à distance qui pousse Hanae N., enseignante à Oujda, à qualifier cette solution d'"optimale". Un avis partagé par sa collègue Souad B. qui a qualifié cette décision de "logique et conforme à l'intérêt de nos enfants".

Même son de cloche chez Abderrafie H. de Meknès, pour qui "la majorité des décisions prises par le département de tutelle se sont avérées, jusque-là, favorables à l'élève marocain".

Toutefois, le corps enseignant n'est pas unanime car certains craignent que cette annonce ait des répercussions sur la bonne conduite de l'enseignement à distance. C'est le cas de Hind L. de la capitale ismaélienne qui a mis en garde contre un relâchement des élèves maintenant qu'ils savent que ces cours ne comptent pas pour leur note finale.

Fatima M., qui enseigne dans un lycée à Essaouira, tire la même sonnette d'alarme, estimant qu'en apprenant qu'ils seront dispensés des sujets traités à distance lors de l'examen, les bacheliers iront d'ores et déjà se concentrer sur les précédents cours dispensés avant le 14 mars.

Le seuil de réussite fait également partie des sujets qui préoccupent le corps enseignant. Ainsi, Siham B. d'Oujda, tout en saluant la décision du ministère, met en garde contre la réduction du seuil de réussite au vu des circonstances exceptionnelles. "Cette réduction

pourrait être préjudiciable aux apprenants durant l'année prochaine", a-t-elle prévenu.

L'enseignante a également fait savoir que suite à des échanges avec certains de ses élèves, ceux qui ont raté le coche lors du premier semestre et travaillé d'arrache-pied pour se rattraper lors du second, craignent que leurs efforts ne soient pas pris en compte, notamment dans les matières où ils n'ont pas eu le temps de passer de contrôles durant le deuxième semestre.

Sa consœur, Karima E., s'est attardée sur son expérience avec l'enseignement à distance, notant qu'"au début de cette aventure, les élèves avaient un engouement tel qu'ils interagissaient avec elle plus que lors des cours présentiels".

Toutefois, à mesure que cette expérience s'est prolongée, les élèves se sont lassés, laissant place à une sorte de désintérêt, a-t-elle regretté, signalant que sur son groupe en ligne, seuls 20 à 25 % des élèves ont gardé le même état d'esprit et un engagement infaillible à ce jour.

Pour Naïma C., cette expérience n'est certes pas une sinécure, au vu de la difficulté à maintenir la concentration des élèves à distance, toutefois elle a offert aux parents l'opportunité de voir leurs enfants apprendre de près et de constater le labeur des enseignants.

Des avis mitigés qui pour la plupart saluent la réactivité du ministère et répondent au plus cy-

nique par l'absence d'alternatives durant cette crise entraînée par la pandémie de Covid-19 qui a mis à mal l'ensemble de la planète du jour au lendemain.

Alors que les débats se déchainent désormais sur les modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat, chacun y allant de sa

théorie sur les mesures à adopter pour assurer la sécurité des candidats et des enseignants durant ces épreuves, ce sont désormais les étudiants de l'enseignement supérieur qui se posent des questions sur leur sort. Le ministère devrait apporter des éléments de réponse dans les jours qui viennent.

Ouverture des pré-inscriptions via Massar

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé l'ouverture des pré-inscriptions pour la première année du primaire, au titre de l'année scolaire 2020-2021, exclusivement à travers le dispositif "Massar".

Dans un communiqué, le ministère a précisé que cette opération s'inscrit dans le cadre des mesures de prévention adoptées par le ministère pour endiguer la propagation de la pandémie du Covid-19 et ce, en évitant aux parents d'élèves et à leurs tuteurs de se déplacer aux établissements d'enseignement.

L'adoption par le ministère de ce mécanisme électronique dans la gestion des nouvelles inscriptions scolaires, intervient en application du programme gouvernemental visant à développer l'administration en ligne, dans la mise en œuvre du programme de travail du ministère lié à l'élaboration du système de gestion scolaire "Massar", ainsi que pour une préparation réussie pour la prochaine rentrée scolaire.

Le ministère appelle les parents des enfants qui ont atteint l'âge de la scolarité à procéder à la pré-inscription de leurs enfants, à travers le site électronique du ministère <https://www.men.gov.ma>, en renseignant les informations personnelles et les informations relatives à l'état civil de l'élève, en plus des informations concernant le père, la mère et le tuteur, ainsi que les frères et sœurs n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité et le choix de l'établissement d'enseignement relevant du lieu de résidence.

Les parents et les tuteurs seront informés, par courrier électronique ou par SMS, de la suite donnée à leurs demandes et du motif du rejet, le cas échéant.

Un numéro vert du ministère "0800.00.11.22" est, également, mis à leur disposition pour leur apporter toutes les précisions nécessaires concernant les différents aspects techniques liés à cette opération.



Un guide pour prémunir les jeunes du suicide

« **N**otre helpline a connu une augmentation des appels entrants de plus de 30% depuis le début du confinement avec un pic lors de la première semaine au cours laquelle l'association a enregistré le double des sollicitations habituelles », constate Meryeme Bouzidi Laraki. Pour la présidente de l'Association Sourire de Reda, les effets du confinement sur les Marocains et notamment les plus jeunes ne sont pas utopiques. Ils sont bel et bien réels et menaçants. Il n'en fallait pas plus pour convaincre les membres de l'association de rédiger un guide pratique pour aider les jeunes à affronter et tenir tête aux idées noires, conséquences du confinement et de ses conditions. Créé avec le soutien d'Honoris United Universities et en collaboration avec un groupe d'adolescents, ce livret numérique du nom de « My Care » est téléchargeable sur le site de l'Association Sourire de Reda.

Le confinement n'est pas une partie de plaisir pour tout le monde. Cette différence est également prégnante en termes d'effets. C'est donc avec émoi que l'on pense à ces jeunes confinés avec une famille violente et maltraitante. « Il y a

aussi ceux qui souffrent d'addictions et sont en sevrage forcé sans accompagnement psychologique, des jeunes porteurs de handicaps physiques lourds, vivant avec des troubles psychiatriques. Sans oublier les jeunes qui font face à la maladie ou au décès d'un proche sans pouvoir être auprès de lui dans ces moments difficiles », ajoute l'association fondée en 2009 dans un communiqué.

De toute évidence, le guide « My Care » arrive à point nommé. D'autant que si l'on met de côté le confinement, qui est un facteur aggravant, les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé assurent que dans le monde, 48,9% des 15 ans et plus présentent un trouble mental telles l'insomnie, l'anxiété, la dépression. Au Maroc, on estime qu'un jeune sur cinq souffrirait de troubles mentaux. Un chiffre à prendre avec des pincettes. Quoi qu'il en soit, que ce dernier chiffre soit vrai ou non, le confinement exacerbe les troubles mentaux des jeunes souvent incapables de surmonter une telle difficulté car leur compréhension de la situation est souvent biaisée. « Ce livret numérique a pour vocation d'aider les jeunes à mieux comprendre ce qu'ils vivent pendant cette période de confi-

nement en identifiant les émotions suscitées par la distanciation sociale », nous explique Meryeme Bouzidi Laraki. Puis d'ajouter : « Il a aussi pour but de leur apporter une série de recommandations et d'astuces pour traverser cette période dans les meilleures dispositions

mentales possibles. »

Le livret en question paraît complet. Il éclairera certainement plusieurs zones d'ombre dans l'esprit de certains jeunes en mal de compréhension. On y traite de la vie familiale, du volet scolaire ainsi que de la gestion du temps. L'alimentation y a également une place prépondérante au même titre que les bienfaits des activités sportives et artistiques. Sans oublier le rapport aux réseaux sociaux. Un point très important à la lumière du temps passé par les jeunes sur Internet. Temps qui s'est multiplié avec le confinement au même titre que les risques de glisser dans les méandres du Net. Le cyber-harcèlement en est l'exemple le plus flagrant. Il peut mener à une détresse psychologique à l'instar de « la pression scolaire, le manque de visibilité sur les examens et les concours d'accès aux écoles et aux universités et l'isolement loin des amis », confie l'Association Sourire de Reda dans son communiqué.

Ainsi, cette organisation qui œuvre depuis dix ans pour soutenir et venir en aide aux jeunes en souffrance estime que cette période est sans aucun doute encore plus propice aux idées noires et suicidaires.

Les signes avant-coureurs ?

Ils ne sont pas cryptés. Bien au contraire. D'après le Dr. Layoussifi Elkhansa, psychiatre addictologue au Centre d'addictologie du CHU Ibn Rochd et secrétaire générale adjointe de la Ligue pour la santé mentale : « Si un jeune commence à s'isoler, à préférer la solitude, à fuir ses amis et éviter toute discussion avec les membres de sa famille, les parents doivent se poser des questions. Tout comme quand leur fille ou leur fils manque de concentration quant à ses travaux scolaires, avec des résultats à la baisse ou ne mange plus correctement et commence à perdre du poids, à faiblir et à blêmir », nous explique-t-elle avant d'assurer qu'à ce moment « il y a sûrement quelque chose qui ne tourne pas rond chez lui ou chez elle. Et justement, la maman a un rôle important à jouer dans ce sens, puisqu'elle est douée pour constater et percevoir les changements de comportement de ses enfants ».

Effectivement, si les associations ont un rôle important à jouer pour ne pas en arriver à cet extrême qu'est le suicide, les parents ne sont pas en reste. Leur rôle est encore plus capital car ils ont des contacts réguliers avec leurs enfants contrairement aux associations.

Chady Chaabi



“My Care” est téléchargeable sur le site de l'Association Sourire de Reda

Les mesures d'accompagnement prises par le consulat du Royaume à Paris

M. Mustapha El Bouazzaoui, Consul Général du Royaume du Maroc à Paris a passé en revue les différentes mesures prises par le Consulat Général afin d'accompagner et assister l'ensemble de nos concitoyens bloqués sur place.

M. le Consul a assuré, dans une déclaration à la chaîne nationale « Al Aoula », qu'une fois les mesures de quarantaine annoncées, le Consulat Général du Royaume du Maroc à Paris, comme le reste des représentations diplomatiques et consulaires du Royaume, a reçu des instructions du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger pour mener à bien les procédures d'accompagnement et de suivi de ces Marocains bloqués, fournir toutes sortes de soutien matériel et moral et suivre les différents cas.

Ainsi, depuis le début de cette crise sanitaire, le Consulat Général à Paris a pris contact avec les différentes préfectures de la ville, afin de prolonger la validité des visas pour les personnes bloquées, et leur permettre d'avoir une autorisation provisoire de séjour.

Par ailleurs, M. El Bouazzaoui, a affirmé que le retour est un droit naturel et garanti et que c'est l'une des premières priorités du ministère des Affaires étrangères.

Cependant, le retour ne doit pas être considéré sous un angle purement technique, mais plutôt dans le cadre d'une vision et d'une approche participatives de tous les départements ministériels, dans le but d'assurer la sécurité sanitaire de toutes les personnes bloquées durant leur rapatriement, ainsi que celle de leurs familles et proches, pour éviter tout impact négatif éventuel sur leur état de santé.



Karima Benyaich : *Le Maroc et l'Espagne ont fait face au Covid-19 de manière coordonnée et responsable*



Le Maroc et l'Espagne, deux pays qui entretiennent d'excellentes relations, affrontent la crise sanitaire liée au nouveau coronavirus de manière "coordonnée, responsable et courageuse", a souligné l'ambassadrice du Maroc à Madrid, Karima Benyaich.

Le Maroc et l'Espagne poursuivent leur coopération dans divers domaines, a précisé Mme Benyaich dans une déclaration à l'agence de presse espagnole "Europapress".

Malgré la pandémie, a-t-elle expliqué, "la coopération se poursuit dans différents domaines, en particulier, dans la lutte contre l'immigration illégale, le terrorisme

et le trafic de drogue".

"Les relations excellentes unissant les deux pays sont basées sur les liens profonds d'amitié entre les deux Maisons Royales", a-t-elle souligné, mettant l'accent, à cet égard, sur le contact permanent entre Leurs Majestés les Rois Mohammed VI et Felipe VI.

Dans ce contexte, elle a rappelé que le Royaume a décidé le 12 mars dernier, en concertation avec les autorités espagnoles de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, les vols aériens et le trafic maritime de passagers, en provenance et à destination de l'Espagne, soulignant que S.M le Roi et le souverain espagnol se sont concertés à ce sujet.

Par ailleurs, l'ambassadrice a indiqué que les Marocains ont fait preuve d'une solidarité exemplaire face à la pandémie du coronavirus, ainsi que d'un esprit de sacrifice et de grande compréhension dans la mise en application des mesures adoptées par les autorités marocaines sous l'impulsion de S.M le Roi.

Après la prise de ces mesures, un élan de solidarité s'est exprimé de différentes manières et s'est traduit notamment par des initiatives citoyennes, a indiqué Karima Benyaich.

Elle a rappelé dans ce contexte la création d'un fonds spécial, sous l'impulsion de S.M le Roi, qui permettra au Maroc de faire face à l'impact social et économique du coronavirus grâce à la contribution des institutions publiques, des entreprises et des citoyens.

Le Maroc a œuvré pour assurer son autosuffisance en masques et en respirateurs à travers l'encouragement de la production locale, a-t-elle rappelé, précisant que le Royaume a réussi à fabriquer des millions de masques de protection par jour vendus à un prix unique et subventionné, tout en mobilisant tous les moyens disponibles pour faciliter leur distribution dans toutes les régions du Royaume.

Le Maroc a également renforcé la capacité des hôpitaux pour recevoir les personnes atteintes du coronavirus et mis en place des hôpitaux de campagne dotés d'équipements nécessaires pour faire face à cette situation d'urgence, a-t-elle ajouté.

Brèves

Al Hoceima

L'Association des infirmiers et des techniciens de santé d'Al Hoceima a organisé, mardi, une fête à distance en célébration de la Journée internationale des infirmiers. Au programme de cette célébration, initiée sous le thème "Les infirmiers, des anges gardiens en temps de lutte contre l'épidémie", figuraient des présentations artistiques, des poèmes et des expositions d'arts plastiques.

A cette occasion, les participants ont salué le rôle important des infirmiers au Maroc dans la lutte contre la pandémie de coronavirus (Covid-19).

Plusieurs photographies et capsules vidéos d'infirmiers du Royaume et du monde ont été présentées, mettant en avant leur engagement total dans la lutte contre cette pandémie.

Aides

Une opération de distribution d'aides alimentaires a été organisée, récemment, à l'initiative de la confrérie Qadiriya Boutchichiya (branche Al Hoceima) au profit des préposés religieux nécessiteux. Organisée en coordination avec la délégation provinciale des Affaires islamiques d'Al Hoceima, cette initiative vise à atténuer les retombées économiques de la pandémie de coronavirus sur cette catégorie.

Guelmim

Le procureur du Roi près le tribunal de première instance de Guelmim a annoncé la mise en place d'une plateforme électronique pour recevoir les plaintes à distance des femmes et enfants victimes de violences lors de l'état d'urgence sanitaire destinée à faire face à la propagation du nouveau coronavirus.

Cette plateforme, qui est accessible sur le lien <http://www.pmp.ma:85/index.php?tr=39>, s'inscrit dans le cadre de l'intérêt accordé par le Parquet à la protection des femmes et des enfants contre les violences conformément à la circulaire de la présidence du Ministère public.

Salé

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a décidé de suspendre temporairement un gardien de la paix de la brigade mobile de maintien de l'ordre de Rabat et de le déférer devant le conseil disciplinaire pour dépassements professionnels et violations personnelles.

Le policier en question, qui est en congé maladie, a violé les obligations disciplinaires imposées par le statut particulier du personnel de la sûreté nationale, indique un communiqué de la DGSN, ajoutant qu'il a également eu un comportement personnel inapproprié lorsqu'il se dirigeait vers le point de contrôle sécuritaire de la ville de Salé.

Ces dépassements et violations ont été répertoriés dans des vidéos publiées sur les réseaux sociaux, note la même source.

Parallèlement à ces procédures administratives, les services de sûreté préfectorale ont été chargés d'ouvrir une enquête préliminaire sous la supervision du parquet compétent pour déterminer toutes les circonstances de cette affaire.



La quête mondiale d'un vaccin aiguise les tensions

La pandémie a fait plus de 300.000 morts dans le monde



Rivalités américano-européennes sur un futur vaccin, tensions renouvelées entre Donald Trump et la Chine : les divisions entre grandes puissances se sont creusées dans la lutte contre le Covid-19 qui a tué plus de 300.000 personnes dans le monde.

Outre les ravages humains, la pandémie de nouveau coronavirus continue de mettre à bas les économies mondiales, avec de lourdes conséquences sociales.

L'Allemagne se prépare à la récession : le produit intérieur brut devait donner vendredi un avant-goût du choc infligé par la catastrophe sanitaire à la première économie européenne. Pour 2020, le gouvernement prévoit une récession de 6,3%, la plus forte depuis le début des calculs en 1970.

Les ministres des Finances de la zone euro devaient se réunir vendredi à Bruxelles pour discuter de la riposte à la crise.

De l'autre côté de l'Atlantique, près de 3 millions de personnes se sont inscrites au chômage en une semaine aux Etats-Unis, qui compte désormais 36,5 millions de chômeurs - près de 15% de la population active - depuis l'arrêt brutal de l'économie mi-mars en raison des mesures de confinement pour endiguer la progression du virus.

"Des décisions difficiles nous attendent", a prévenu de son côté Gavin Newsom, le gouverneur de Californie - 5ème économie mondiale - qui prévoit cette année un déficit de 54 milliards de dollars et des coupes sombres, notamment dans des programmes visant les plus démunis et les subventions à l'enseignement public.

Pour stopper l'hémorragie, le président Trump assène qu'il est temps de "retourner au travail", alors que la moitié des Etats américains ont commencé à reprendre une partie de leurs activités commerciales.

La récession a déjà frappé de nombreux pays: en Italie, des millions de "nouveaux pauvres", contraints de recourir à l'aide alimentaire, ont fait leur apparition et en Inde, le confinement a provoqué un exode de travailleurs migrants, petites mains des grandes villes privées de leur gain-pain.

Mais la solution que tous attendent est un vaccin contre le virus, apparu en décembre en Chine.

Au vu des efforts déployés, il pourrait être disponible dans un an, a estimé jeudi l'Agence européenne du médicament (EMA). Une perspective "optimiste", a nuancé Marco Cavaleri, directeur de la stratégie à l'EMA, dont le siège est à La Haye.

Plus de 100 projets ont été lancés dans le monde et une dizaine d'essais cliniques sont en cours pour tenter de trouver un remède contre la maladie, qui a fait 300.140 morts et contaminé 4.403.714 personnes sur la planète, selon un nouveau bilan.

Mais le sujet aiguise les convoitises et les rivalités.

Le géant pharmaceutique français Sanofi a provoqué l'indignation en Europe en annonçant qu'il distribuerait un éventuel vaccin en priorité aux Etats-Unis, qui ont investi 30 millions de dollars pour soutenir ses recherches.

Le président français Emmanuel Macron a réclamé qu'un vaccin ne soit pas soumis "aux lois du marché" tandis qu'un porte-parole de la Commission européenne a estimé: il "doit

être un bien d'utilité publique et son accès doit être équitable et universel".

Un vaccin ou un traitement contre le Covid-19 devrait même être fourni "gratuitement à tous", insistent plus de 140 personnalités, dont le président sud-africain Cyril Ramaphosa et le Premier ministre pakistanais Imran Khan dans une lettre ouverte.

Vaccin ou pas, "ce virus pourrait devenir endémique" et "ne jamais disparaître", selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Quant à l'essai clinique Discovery lancé en Europe fin mars pour trouver un traitement à défaut de vaccin, il piétine, ont indiqué des chercheurs.

Deux nouvelles études, publiées

dans la revue médicale britannique BMJ, concluent que l'hydroxychloroquine, traitement tant décrié, ne semble pas efficace contre le Covid-19.

A Washington, Donald Trump s'est de nouveau emporté contre la Chine, accusée d'avoir caché l'ampleur de l'épidémie sur son sol.

"Ils auraient pu l'arrêter (le virus) en Chine, d'où il est venu", a-t-il dit jeudi, en menaçant de "rompre toute relation" avec Pékin et assurant qu'il refusait désormais de parler à son homologue Xi Jinping.

La Chine affirme avoir transmis le plus vite possible toutes les informations sur l'épidémie à l'OMS et à d'autres pays, dont les Etats-Unis.

Pour Washington, le régime chinois tente également de pirater la recherche américaine sur un vaccin, une accusation qualifiée de "diffamation" par Pékin.

Dans l'attente que les recherches aboutissent, les gouvernements assouplissent les mesures de confinement.

Au Japon, l'état d'urgence a été levé jeudi dans la plupart des régions face au net reflux du nombre de nouveaux cas de Covid-19. Il est maintenu notamment à Tokyo et Osaka.

En Europe, qui paie un lourd tribut avec plus de 162.600 morts, ce sont les petits Finlandais qui ont repris le chemin de l'école. Vendredi, à Sydney, les restaurants et cafés ont ouvert de nouveau leurs portes.

Aux Etats-Unis, pays le plus touché au monde avec 85.813 morts dont environ 1.800 en 24 heures, les plages autour de Los Angeles, en Californie, ont rouvert. A l'inverse, la capitale Washington a prolongé le confinement jusqu'au 8 juin.

Les autorités chiliennes ont aussi

remis en vigueur le confinement à Santiago. La ville déblaie de nombreuses tombes dans son cimetière général, le plus grand du pays, pour éviter d'avoir recours aux fosses communes en cas d'augmentation des décès.

En Russie, deuxième pays le plus touché pour les contaminations - plus de 250.000 - mais qui maintient n'avoir enregistré qu'un peu plus de 2.300 morts, le président Vladimir Poutine a estimé jeudi que la situation s'améliorait. Moscou s'en est pris aux journaux New York Times et Financial Times, les accusant de "désinformation" sur la question.

Alors que près de 10.000 contaminations ont été détectées en 24H dans le pays, la mairie de Moscou a annoncé un plan de dépistage d'une ampleur "unique au monde".

En Chine, des habitants de Wuhan, berceau du Covid-19, faisaient eux aussi la queue jeudi pour se faire dépister.

L'Afrique est jusqu'à présent relativement épargnée par la pandémie, qui y a officiellement fait moins de 2.500 morts. Mais les indices indiquent que ce bilan est fortement sous-estimé se multiplient.

Le Soudan du Sud, l'un des pays les plus pauvres du monde, a peine sorti de six ans de guerre civile, a annoncé son premier décès officiel du Covid-19.

Indigène, pauvre, la région amazônienne de la Colombie voit aussi l'épidémie se propager depuis le Brésil, dont le président Jair Bolsonaro a souvent minimisé la menace: les autorités des deux pays en devaient discuter vendredi, dans le but d'harmoniser "les politiques dans la zone frontalière".



Le nouveau coronavirus continue de mettre à bas les économies mondiales, avec de lourdes conséquences sociales

Quand les chiffres de surmortalité esquissent un bilan plus lourd



Quel est le vrai bilan du coronavirus dans le monde? La compilation des statistiques officielles dépasse les 300.000 morts, mais la comparaison du nombre de décès par rapport aux années précédentes laisse deviner un bilan plus lourd.

En Italie, entre le 20 février et le 31 mars, 12.428 personnes sont officiellement mortes du Covid-19. Mais sur la même période, les autorités ont constaté 25.354 décès de plus que la moyenne des cinq années précédentes.

Ces 12.900 décès "inexpliqués" sont-ils les morts invisibles du Covid?

Aux Etats-Unis, la différence est encore plus saisissante: sur les données du mois de mars, une période où le pays était encore relativement épargné, l'écart entre les morts officiels du Covid (1.890) et la surmortalité (6.000) va du simple au triple.

Et qu'en est-il des 3.706 décès supplémentaires enregistrés pour cette même période en Allemagne, pays relativement préservé du virus? Officiellement, 2.218 d'entre eux sont attribués au coronavirus. Qu'est-ce qui a emporté

ces 1.488 personnes de plus que par rapport à l'an dernier?

En France, en revanche entre le 1er mars et le 27 avril 2020, le bilan "Covid" (23.291) est très proche de la surmortalité enregistrée par rapport à 2019 (24.116). Selon la professeure Yvonne Doyle, directrice de la santé publique anglaise, l'excès du nombre de morts sur une période donnée est le meilleur indicateur pour cerner l'impact du coronavirus. Du moins dans les pays qui publient des données fiables.

"Nous saurons vraiment à quel point nous avons été touchés et c'est, de plus, une mesure comparable au niveau international", explique-t-elle.

La surmortalité permettrait-elle de distinguer les bons des mauvais élèves dans le recensement des décès du "Covid"? Pas si vite, répondent d'autres experts.

Si de forts soupçons existent, impossible d'affirmer avec certitude que ces dizaines de milliers de morts supplémentaires sont forcément toutes des cas de coronavirus mal recensés.

"Ce sont des augmentations statistiques qui doivent ensuite être associées

à une cause et nous ne pouvons pas dire à quoi sont dues ces hausses", prévient le directeur du Centre d'urgences sanitaires du ministère espagnol de la Santé, le Dr Fernando Simon.

"Cet excès de mortalité est dû à la crise dans sa globalité. Il peut y avoir des effets indirects comme une augmentation des autres causes de décès parce qu'on sait que les gens sont moins allés se soigner", rappelle à l'AFP Michel Guillot, directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques (Ined), en France.

Les autorités sanitaires et statistiques italiennes estiment que la surmortalité peut concerner des patients Covid non décédés, mais aussi des malades décédés en raison de la saturation du système hospitalier.

Mais cette pondération devrait toutefois rester faible, selon M. Guillot qui estime que cette surmortalité "cerne tout de même bien l'effet direct du virus". Car selon les données de 24 pays européens compilées par des épidémiologistes danois, du projet Euromomo, un pic de mortalité est nettement visible en Europe à partir du mois de mars

2020, par rapport aux années précédentes. Sans surprise, les chiffres dépassent le bilan officiel du coronavirus dans ces pays. "Il n'y a rien d'autre qui peut expliquer cet excès de mortalité. Il n'y a pas eu d'éruption volcanique, de tremblement de terre en Europe... Si cela avait été en janvier, on aurait pu le mettre sur le compte de la grippe, mais ce n'est pas le cas", explique à l'AFP Lasse Vestergaard, coordinateur d'Euromomo.

Les chiffres sont d'ailleurs spectaculaires dans les zones frappées le plus durement par le Covid-19: le nombre de décès est multiplié par 2 à Paris ou dans la province de Guayas en Equateur, la hausse atteint même le chiffre vertigineux de 568% à Bergame, grand foyer italien.

Les statisticiens danois du projet Euromomo utilisent également un autre indicateur: le z-score (ou cote z), plus fin que la simple comparaison.

Le constat est limpide, l'Espagne, l'Italie, la France ou la Grande-Bretagne affichent un "très important excès" de mortalité en mars-avril là où d'autres pays moins touchés par la pandémie

comme la Norvège ou la Finlande ne montrent "aucun excès".

"Ces résultats ne sont qu'une première image de la situation", rappelle M. Vestergaard qui recommande d'attendre des données finales, quand la pandémie aura davantage reculé.

Reste enfin les nombreux pays où la communication sur le sujet est peu transparente. Impossible par exemple de trouver un bilan fiable en Iran, pourtant touché dès le mois de février puisque les autorités n'ont pas publié de chiffres sur la mortalité globale dans le pays depuis décembre 2019.

En Russie, où officiellement le coronavirus est très peu, plusieurs témoignages ont raconté l'histoire de décès catalogués comme "pneumonies" malgré des tests positifs au coronavirus.

Et en Chine, berceau de la pandémie, la polémique est loin d'être éteinte sur le bilan réel.

Dès le mois d'avril, de nombreux experts l'estimaient largement sous-évalué en s'appuyant notamment sur l'inhabituel grand nombre de familles venues récupérer des urnes funéraires lors de la levée du confinement à Wuhan.

Aucun nouveau cas enregistré en Tunisie depuis cinq jours Alors que Trump menace, la Chine appelle les Etats-Unis à renforcer leur coopération



Aucun nouveau malade du Covid-19 n'a été enregistré en Tunisie depuis cinq jours, ont annoncé les autorités tunisiennes qui ont décidé la réouverture vendredi des grandes surfaces commerciales dans tout le pays après un nouvel allègement du couvre-feu.

Dans un communiqué publié tard jeudi soir, le ministère tunisien de la Santé a indiqué avoir enregistré "zéro nouveau cas (de nouveau coronavirus, NDLR) pour le cinquième jour

consécutif". Le bilan total des contaminations dans le pays reste ainsi à 1.032 malades dont 45 morts depuis début mars.

Quelque 217 malades sont encore porteurs du virus dont 3 sont hospitalisés, selon la même source.

Au vu du ralentissement de la pandémie en Tunisie, les autorités ont permis la réouverture vendredi de tous les supermarchés et des souks mais ont appelé au respect des mesures d'hygiène.

Mercredi, le président de la République Kais Saïed a annoncé un nouvel allègement du couvre-feu nocturne. Ce dernier est désormais en vigueur entre 23H00 et 05H00 (heure locale).

Imposé depuis le 22 mars, le couvre-feu avait déjà été raccourci fin avril de deux heures.

La Tunisie a commencé depuis le 4 mai à lever certaines des strictes mesures de confinement mais les autorités appellent toujours à la vigilance, au respect des règles d'hygiène, de distanciation physique et au port du masque.

La Chine a appelé vendredi à un renforcement de la coopération avec les Etats-Unis dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, au moment où le président américain Donald Trump menace de "couper toute relation" avec Pékin.

Le locataire de la Maison Blanche martèle depuis plusieurs semaines que le lourd bilan du Covid-19 - plus de 300.000 morts à travers le monde - aurait pu être évité si la Chine avait agi de manière responsable dès l'apparition du virus dans la ville de Wuhan (centre de la Chine) à la fin de l'an dernier.

Interrogé sur les différentes mesures de rétorsion qu'il envisageait, M. Trump, qui a ces derniers jours évoqué la possible instauration de nouvelles surtaxes douanières, s'est montré à la fois évasif et menaçant dans un entretien à Fox Business diffusé jeudi.

"Il y a beaucoup de choses que nous pourrions faire. Nous pourrions rompre toute relation", a-t-il lancé.

"Si on le faisait, que se passerait-il?", s'est interrogé le locataire de la Maison Blanche. "On économiserait 500 milliards de dollars si on rompait toute relation", a expliqué le milliardaire républicain, coutumier des mises en garde sans lendemain.

Invité à réagir, un porte-parole de la diplomatie chinoise, Zhao Lijian, a plaidé au contraire vendredi pour un renforcement de la coopération de son pays avec les Etats-Unis dans la lutte contre le nouveau coronavirus.

"Maintenir des relations stables entre la Chine et les Etats-Unis est dans l'intérêt fondamental des deux peuples et celles de la paix et de la stabilité dans le monde", a-t-il ajouté devant la presse.

Le président américain, qui s'est dit "très déçu" de l'attitude de Pékin dans la gestion de la crise du nouveau coronavirus, a rejeté l'idée de s'entretenir directement avec son homologue Xi Jinping pour apaiser les tensions.

L'assurance : un monde de couleurs



(Suite de fin)

La BNS n'a été réintroduite qu'en septembre 1996 sous forme malheureusement d'un taux constant et invariable de 10% alors que la dernière en date était soumise à un taux progressif plafonné à 30% après six années sans sinistres et que dans certains pays européens elle atteint des taux bien plus élevés: 50% en France. A partir du 06 juillet 2006, le coefficient de réduction majoration (CRM) a remplacé le système bonus-malus. C'est ce qui ressort de l'arrêté du ministre des Finances et de privatisation n°1053-06 du 26-05-2006 fixant les conditions générales-type du contrat relatif à la responsabilité civile automobile (CGT) 30. Pour calculer la prime, l'assureur doit tenir compte des antécédents du risque du véhicule assuré en tenant compte du CRM qui lui est communiqué via internet par la base de donnée gérée par la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance (FMSAR). Le CRM est un nombre compris entre 0,90 et 2,50 et par lequel on multiplie la prime nette RCA pour aboutir à la prime bonifiée ou ma-

ajorée. Un véhicule qui a été assuré pendant deux années sans sinistre aura pendant cette période un CRM de 1 et au renouvellement de son assurance au début de la troisième année, son CRM sera de 0,90 au lieu de 1. Si pour toutes les années qui suivent ce véhicule n'a pas eu de sinistres, il aura toujours un CRM de 0,90. Si, par contre, il est impliqué pendant la quatrième année dans un sinistre matériel où il est totalement ou partiellement fautif, son CRM de la cinquième année sera de 1,20 mais si ce sinistre est corporel, ce CRM sera de 1,30 car les majorations pour sinistre matériel et pour sinistre corporel sont respectivement de 0,20 et de 0,30 par sinistre.

L'usage auquel est affecté un véhicule détermine son niveau de prime. C'est ainsi qu'une voiture particulière utilisée pour des besoins personnels ou pour des déplacements professionnels est considérée comme un véhicule de tourisme. Son affectation à un autre usage entraînera une majoration ou une réduction de la prime. Transformée en auto-école ou en voiture de location, sa prime sera majorée car ces usages à but commercial comportent plus de risques. Par contre, l'utilisation de cette voiture comme ambulance

donnera lieu à une prime minorée vu le rôle humanitaire de ce moyen de transport. Un camion ou une camionnette qui transporte le carburant ou les bonbonnes de gaz devient un camion de transport de matières inflammables dès lors que la quantité de ces matières (y compris le carburant utilisé) dépasse 500 kilogrammes ou 600 litres. Sa prime nette responsabilité civile est majorée de 100% par rapport à un camion de transport de marchandises et doit être couverte par une attestation blanche et non pas par celle qui est bleue et qui sert à la couverture des véhicules de transport de marchandises (usage : C). Si l'usage C était appelé : «Transport de marchandises (non inflammables)» mais pas seulement : «Transport de marchandises», le risque de dérapage tarifaire touchant le transport de matières inflammables pouvait être évité. L'attestation blanche est destinée à la couverture des véhicules à usage D : Divers, qui est un ensemble fourre-tout comprenant plus d'une dizaine de catégories de véhicules destinés à des utilisations spécifiques, à savoir les véhicules de transport des matières inflammables, les ambulances, les corbillards les fourgons funéraires, les engins de ➡➡

►► chantier, les tracteurs agricoles et moissonneuses batteuses, les autos écoles, les véhicules de location. Un véhicule utilitaire affecté au transport du personnel de l'entreprise qui le possède payera une prime moins chère et sera couvert par une attestation D, alors que s'il effectue le transport à titre onéreux du personnel d'autrui il sera couvert par une attestation B (transport public de voyageurs).

C'est pour répondre aux nécessités du strict respect de la segmentation tarifaire que la réglementation a eu recours à une définition non seulement littéraire des couleurs mais également scientifique en utilisant le nuancier "Pantone". En effet, actuellement les attestations d'assurance automobile sont régies par l'arrêté du ministre des Finances et de la Privatisation n°213-05 du 26-01-2005 relatif aux assurances obligatoires 31 et par la circulaire n°DAPS/AO/O5/03 du 13-05-2005 prise pour son application qui a défini les couleurs des huit modèles d'attestations détaillés dans le tableau suivant :

TABLEAU III

TABLEAU III : TABLEAU D'AFFECTATION DES COULEURS AUX ATTESTATIONS D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Modèle	Code usage	Couleur	Code couleur "Pantone"
Modèle 1 : usage tourisme	A	Jaune	100
Modèle 2 : usage transport public de voyageurs	B	Gris clair	Cool Gray 2U
Modèle 3 : usage transport de marchandises	C	Bleu clair	290
Modèle 4 : usage véhicules à 2 ou 3 roues	E	Vert clair	365
Modèle 5 : usage divers	D	Blanc	Blanc
Modèle 6 : attestation « garagistes »	G	Marron clair	726
Modèle 7 : attestation provisoire	P	Rose	196
Modèle 8 : attestation « assurance aux frontières »	F	Violet clair	263

Source : Circulaire DAPS n° DAPS/AO/O5/03 du 13-05-2005

La nouveauté de ces deux textes réglementaires réside dans les informations relatives aux caractéristiques du véhicule qui doivent être indiquées sur l'attestation d'assurance. La rubrique : Puissance fiscale a été supprimée. De même que le nombre de places n'y est plus mentionné hormis pour les véhicules de transport public de voyageurs (taxis, cars, autobus). On a ajouté par contre une nouvelle rubrique relative à la remorque. La circulaire de la DAPS n° DAPS/AO/O5/03 du 13-05-2005 précise que lorsque le véhicule n'a pas de remorque, la rubrique qui lui est réservée sur l'attestation doit comporter la mention : " Non ". Si par contre, une remorque (ou plusieurs) remorque(s) doit (doivent) être attelée(s) au véhicule assuré, on doit alors préciser leur nombre en lettres sur l'attestation. « Toutefois, lorsque le véhicule moteur est un tracteur proprement dit, ne pouvant transporter aucune charge utile, l'ensemble tracteur et première remorque est considéré comme un véhicule ». Dans ce cas, en l'absence d'une deuxième remorque, la rubrique « Remorque » prend la valeur « Non ». Force est de

constater que les agents chargés du contrôle du respect de l'obligation d'assurance ne connaissent pas ce texte et exigent parfois que cette rubrique porte la mention : « Oui une remorque » avec en plus le numéro d'immatriculation de la remorque, ce qui n'est pas normal 32. L'idéal aurait été de préciser sur l'attestation le nombre de remorques en chiffres et en lettres et ce quel qu'en soit l'usage : (0) Zéro remorque, (1) Une remorque ou (2) Deux remorques.

Le respect par l'assuré et par l'utilisateur du véhicule du nombre de places transportées figurant sur la police d'assurance et éventuellement sur l'attestation constitue une condition sine qua non de validité du contrat 33. L'article 6 des CGT 34 intitulé « Exclusions concernant les personnes transportées » a prévu des souplesses en ce qui concerne le nombre de places qui peuvent être transportées. Pour les véhicules de tourisme, ce nombre ne doit pas dépasser « de plus de 50% celui prévu par le constructeur ou celui homologué par le ministère du Transport tout en sachant que les enfants de moins de 10 ans sont

comptés comme pour moitié. Ainsi une voiture particulière de 5 places peut-elle transporter 7,5 places. Le Code de la route exige le port de la ceinture de sécurité pour chaque passager mais n'a pas d'effet sur le contrat d'assurance. En ce qui concerne les taxis, le nombre de clients transportés ne peut dépasser celui figurant sur l'autorisation. Pour les autres véhicules de transport des voyageurs, à l'exception des autobus de transport urbain, le nombre de passagers ne peut excéder de 10 % celui prévu sur l'autorisation de transport avec cependant un maximum de 5 personnes, sachant que les enfants de moins de 10 ans sont comptés pour moitié. Cette large faveur accordée depuis longtemps aux assurés notamment par l'arrêté du sous secrétaire d'Etat aux finances n°70-65 du 25 janvier 1965 35 et qui est reconduite par les textes en vigueur, doit normalement être mise en valeur par tous les maillons de la chaîne par lesquels passent les papiers des véhicules automobiles, à savoir les fabricants, les concessionnaires, les commerçants formels et informels des véhicules d'occasion, les écrivains pu-

blics, les centres de visite technique, et les services du ministère du Transport. Tous ces opérateurs doivent normalement indiquer le nombre de places du véhicule sur les imprimés de l'homologation, sur les bons de livraison, sur les contrats de vente et surtout sur les cartes grises.

Concernant les cartes grises, l'article 3 de l'arrêté du ministre de l'Équipement et des Transports n°2711-10 du 29-09-2010 relatif à l'immatriculation des véhicules à moteur et des remorques 36 stipule que « la carte grise est établie conformément au modèle figurant à l'annexe 1 du présent arrêté » et spécifie clairement que la carte grise comprend les informations visibles suivantes dont le nombre de places mais limite l'indication de ce nombre aux : « ... véhicules automobiles destinés au transport de personnes » comme les voitures particulières et les véhicules de transport du personnel et des voyageurs. La déclaration de mise en circulation provisoire d'un véhicule automobile (Annexe 18) ne renferme pas de case intitulée nombre de places. La même carence se retrouve dans les deux

transportées. Dans un souci de transparence, les compagnies d'assurance devraient normalement prévoir deux rubriques dans les conditions particulières. Une rubrique intitulée : Nombre de places prévues par le constructeur et une autre rubrique : Nombre maximum de places autorisées par les CGT, et ce pour que les exclusions concernant les personnes transportées de l'article 6 soient transformées au quotidien en avantages pour leurs assurés.

Les nouvelles cartes crises électroniques (CGE) mises en place en 2020 par la National Road Safety Agency (NARSA) indiquent toujours le nombre de places prévues par les constructeurs, ce qui constitue un grand acquis pour les assurés et un soulagement pour les agents chargés du contrôle du respect de l'obligation d'assurance.

Enfin, savez vous que si même vous respectez le nombre de places exigé par les CGT vous n'êtes pas couvert par votre assurance RCA obligatoire car vous ne constituez pas un tiers par rapport à vous-même ? Le nombre de places qui comprend le conducteur et les passagers induit en erreur beaucoup d'assurés car ils pensent à tort faire partie des personnes assurées. Être passager ne signifie pas être assuré ou être couvert pas l'assurance responsabilité civile du véhicule dans lequel vous êtes passager. En effet, l'article 124 du code des assurances 37 et l'article 4 des CGT excluent de l'assurance RCA, qui est une assurance à l'égard des tiers, les personnes suivantes :

1- Le souscripteur du contrat, le propriétaire du véhicule ainsi que toute personne ayant la garde du véhicule.

2- Le conducteur du véhicule.

3- Pendant leur service les salariés de l'assuré et du conducteur.

4- Les représentants légaux de l'assuré personne morale propriétaire du véhicule.

Si un assuré conduit sa voiture ou s'y trouve comme passager et que sa responsabilité est engagée du fait du sinistre, il ne sera pas indemnisé pour les dommages qu'il aurait subis au même titre que le conducteur. Par contre, tous les passagers seront indemnisés si la responsabilité de la survenance de l'accident incombe à un autre véhicule.

Les assureurs vivent dans un monde de couleurs, mais ils ont une drôle de façon de faire des cadeaux à leurs clients en leur offrant des avantages fourrés dans des clauses juridiques intitulées : Exclusions concernant les personnes transportées. Les couleurs des attestations cachent bien le mystère de ces textes. L'attestation automobile dématérialisée tiendra-t-elle compte de l'histoire de ses prédécesseurs et surmontera-t-elle toutes les failles de ces derniers ?

Par Jaouad Assem

Intermédiaire d'assurance à Berrechid

La production agricole se poursuit et couvre largement les besoins de consommation

La production agricole se poursuit d'une manière normale et n'a pas connu de perturbations, permettant un approvisionnement continu et en quantités suffisantes du marché, selon le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

En effet, l'installation des cultures de printemps se poursuit normalement et les réalisations à date ont atteint 105% du programme arrêté avec un dépassement des superficies programmées pour certaines cultures, notamment la pomme de terre (112%), la tomate (127%), l'oignon (106%), les courges et courgettes (147%) et le haricot vert (209%), précise-t-on dans un communiqué, ajoutant que pour les autres cultures, les réalisations dépassent 90% de la superficie programmée.

Par ailleurs, rapporte la MAP, le programme des assolements arrêté pour les principales cultures maraîchères pour la saison d'été (19.000 Ha) sera mis en place à partir du mois de juin, souligne la même source, estimant que la production attendue des semis de printemps et ceux d'été devra permettre de couvrir largement les besoins de consommation en ces produits pour la période allant de juin à décembre 2020.

Et de rappeler que depuis le début de la crise, des mesures sanitaires et d'hygiène des plus strictes ont été adoptées par le ministère et l'ensemble des opérateurs et acteurs concernés le long de la chaîne de valeur agricole (exploitations, marchés de gros de fruits et légumes et de poissons, abattoirs, unités de conditionnement, unités d'exportation...).

Dans le contexte particulier de l'état d'urgence sanitaire décrété pour lutter contre le Covid-19, le ministère assure, depuis le début de la crise, un suivi régulier et rigoureux de la situation de la production et de l'approvisionnement du marché national en produits agricoles et alimentaires, note le communiqué.

L'activité portuaire maintient son trend haussier



Au terme des quatre premiers mois de l'année 2020, le trafic transitant par les ports gérés par l'Agence nationale des ports (ANP) a progressé de 6,9% par rapport à la même période de l'année 2019. Il a atteint un volume global de 31,3 millions de tonnes contre 29,2 millions de tonnes pour la même période de l'année précédente.

Selon l'ANP, « au titre du seul mois d'avril 2020, l'activité portuaire a maintenu son trend haussier avec une progression de 4,9% par rapport au même mois de l'année écoulée, en se chiffrant à 7,8 millions de tonnes ».

Concernant le trafic par nature de flux, il apparaît que les quatre premiers mois de l'année ont été marqués par un accroissement de 6,3% des importations avec un volume de 19,4 MT.

« Cette variation s'explique notamment par la hausse des importations des céréales (+38%), du charbon (+7,1%) et des aliments de bétails (+46,1%) », a indiqué l'autorité de régulation du système portuaire marocain dans une note de synthèse sur l'activité portuaire du mois d'avril dernier.

Dans sa note, l'ANP fait aussi état de la progression de 8,4% des exportations (correspondant à un trafic global d'environ 10,8 MT) attribuée particulièrement au fort rebond du trafic des engrais (+63%) et du phosphate brut (+6,8%); ainsi que de la hausse de « 1,6% du volume du cabotage, avec un trafic de 1 MT, induite essentiellement par l'augmentation du trafic des hydrocarbures (+14,6%) ».

S'agissant de la répartition du trafic par port, il ressort des mêmes chiffres que « les ports de Casablanca, Mohammedia et Jorf Lasfar ont assuré le transit de 24,8 millions de tonnes. Ce qui représente environ 80,1% du trafic des ports gérés par l'ANP », a souligné l'Agence.

Analysant l'évolution du trafic au niveau du port de Casablanca, l'ANP a noté une progression de l'ordre de 6% à fin avril, soit près de 10,4 MT, induite essentiellement par le fort rebond des importations des céréales (+23,5%), des aliments de bétails (+32,3%) et du trafic conteneurisé (+3,9%). Ce qui représente environ 33,7% du trafic global.

Avec une croissance de 13%, due principalement aux exportations des engrais (+60,2%), des importations des céréales (+52,5%) et de l'ammoniac (+30,1%), le port de Jorf Lasfar a enregistré 12,7 millions

de tonnes à fin avril, confirmant ainsi sa première place avec une quote-part de 41% du trafic global.

Autre évolution positive relevée durant la même période, celle du port d'Agadir qui, « avec un volume de 2,2 millions de tonnes, a connu une hausse de 9%, induite essentiellement par l'augmentation des importations des céréales (+37,5%), des aliments de bétails (+66,1%) et du trafic du clinker (+22%) ».

Quant aux activités des ports de Safi, Nador et de Laâyoune, elles ont enregistré une régression au terme de ces quatre mois affichant respectivement un recul de 13,6% correspondant à un volume de 2 millions de tonnes, 3,3% (environ 1,2 million de tonnes) et 15,2% (545.569 tonnes).

En ce qui concerne le port de Safi, l'ANP a attribué cette variation notamment « au recul des importations du soufre (-10,7%), du charbon (-49%) et des exportations de l'acide phosphorique (-11%) et du gypse (-19,3%) ».

Du côté du port de Nador, l'Agence explique la régression du trafic par le repli des exportations de la barytine (-59,1%), des importations du charbon et coke (-12,3%) et du trafic des hydrocarbures (-14,6%).

Quant au port de Laâyoune, la variation de son trafic proviendrait « de la baisse du trafic des phosphates (-13%), des hydrocarbures (-12%), du sable (-15,6%) et du clinker (-63,2%) », a expliqué l'ANP.

Dans sa note, l'Agence a également noté une légère amélioration de 1,5% de l'activité des conteneurs dans les ports relevant de sa juridic-

tion durant les quatre premiers mois de l'année 2020 et qui s'est chiffrée à 450.973 EVP.

Il est à souligner qu'en tonnage, cette activité a été marquée par une augmentation de 1,6% à fin avril 2020, avec un volume d'environ 4,4 millions de tonnes.

Par nature de flux, il apparaît que « les exportations ont enregistré une hausse de 6,6%, avec un volume d'environ 197.020 EVP ; les conteneurs vides à l'export ont affiché un volume de 126.610 EVP, représentant ainsi 64 % du trafic global des conteneurs à l'export ; les importations ont atteint 187.855 EVP, en baisse de 1,1% par rapport aux quatre premiers mois de l'année 2019 ; l'activité cabotage a connu une baisse de 4,7%, en se chiffrant à 66.098 EVP », a-t-elle fait savoir.

Pour mieux apprécier l'évolution globale des activités des ports gérés par l'ANP, soulignons également qu'au terme des quatre premiers mois de l'année, les importations des céréales se sont chiffrées à 3,5 millions de tonnes (+38%); le trafic des phosphates et dérivés a atteint un volume d'environ 11,4 millions de tonnes (+14,2%); alors que le trafic global des hydrocarbures a atteint 3,3 millions de tonnes (-5,3%).

Quant au trafic TIR, autre élément de cette évolution, il ressort qu'il a atteint un volume de 5.887 unités, enregistrant ainsi une hausse de 17% par rapport à fin avril 2019 », a conclu l'Agence précisant que le port de Nador a assuré, à lui seul, 5.848 unités. Ce qui représente 99,3% du trafic global TIR.

Alain Bouithy



Le trafic par les ports gérés par l'ANP a enregistré une hausse de 6,3% au terme des quatre premiers mois de l'année

Managem enregistre un chiffre d'affaires en progression au premier trimestre

Le groupe Managem a réalisé un chiffre d'affaires de 1,107 milliard de dirhams (MMDH) durant le premier trimestre de 2020, en augmentation de 15% par rapport à une année auparavant.

Cette progression s'explique principalement par l'amélioration des performances opérationnelles, en particulier au Soudan, dans un contexte favorable de hausse des cours de l'or, indique le groupe dans un communiqué relatant ses indicateurs pour les trois premiers mois de l'année 2020.

Au cours de la même période, Managem a enregistré une hausse de la production de l'or de 36% et du cuivre de 5% avec une baisse significative des coûts de production. Par ailleurs, le groupe fait état d'"un impact limité" de la crise sanitaire de Covid-19 sur les productions des concentrés polyméta-

liques et cobalt suite à l'arrêt temporaire des activités au complexe industriel de Guemassa.

En effet, dans le contexte de la crise sanitaire mondiale, le premier trimestre a connu un retournement des cours des métaux de base (zinc -30%, cobalt -25%, cuivre -20%), ce qui a eu un impact sur le chiffre d'affaires de -124 millions de dirhams (MDH), compensé en grande partie par l'augmentation des cours de l'or (+21%) pour 51 MDH et un bilan de couverture positif de 41 MDH, précise Managem.

Au final l'impact sur le chiffre d'affaires est de +148 MDH, grâce à l'augmentation des volumes vendus et un portefeuille de ventes équilibré, ajoute la même source.

Adoption de l'accord sur la protection et la promotion des investissements Maroc-Japon

La Chambre des conseillers du Japon a procédé, récemment, à l'adoption de l'accord sur la protection et la promotion des investissements entre le Royaume du Maroc et le Japon.

Cet accord a été signé le 8 janvier dernier à Rabat au siège du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger en marge de la cinquième session de la Commission mixte Maroc-Japon. L'adoption de cet important accord permettra le renforcement de la

présence du secteur privé japonais au Maroc, représenté actuellement par 72 entreprises, dont les sept majors de l'industrie automobile, de l'énergie, de la chimie, de la banque et de la logistique, indique un communiqué de l'ambassade du Maroc à Tokyo. Le nombre d'entreprises nippones au Maroc a presque doublé ces trois dernières années, ce qui atteste de l'intérêt croissant que porte le Japon au Maroc en tant que plateforme industrielle de premier plan en Afrique, ajoute-t-on de même source.

PSA et Renault restent totalement impliqués dans leurs sites au Maroc

Le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) a affirmé, jeudi, que les groupes PSA et Renault "restent totalement impliqués dans leurs sites au Maroc".

Approché par la MAP suite aux dernières déclarations du ministre de l'Economie Bruno Le

Maire qui a conditionné toute aide de l'Etat au secteur automobile français, durement touché par la crise du coronavirus, à une relocalisation dans l'Hexagone, le CCFA a affirmé que « notre position officielle est que PSA et Renault restent totalement impliqués dans leurs sites au Maroc et qu'il n'y a aucune remise en cause de la part des constructeurs français ».

Mardi sur BFMTV, le ministre français de l'Economie a déclaré que les constructeurs français devront relocaliser pour bénéficier du soutien de l'Etat en ces temps de crise.

"Je pense que l'industrie automobile française a trop délocalisé, elle doit pouvoir relocaliser certaines productions", a indiqué Bruno Le Maire.

"Si on dit aux constructeurs automobiles : nous sommes prêts à vous aider, nous sommes prêts à améliorer par exemple les primes à la conversion, nous sommes prêts à regarder ce qui peut améliorer votre compétitivité sur les sites de

production français, la contrepartie est : quelle relocalisation vous envisagez ?", a-t-il estimé.

En 2019, PSA a réalisé 36% de sa production mondiale en France alors qu'au sein du groupe Renault, ce chiffre s'élevait l'an passé à près de 18%.

Deux des modèles phares de la production nationale, les citadines Peugeot 208 et Renault Clio, ne sont ainsi plus fabriqués en France. La Clio 5 est essentiellement assemblée en Turquie et en Slovaquie alors que la 208 est produite en Slovaquie et au Maroc.

Ce n'est pas la première fois que le ministre français de l'Economie évoque l'idée de la relocalisation en France.

Déjà en décembre dernier, Bruno Le Maire avait critiqué le modèle de la délocalisation de la filière automobile qui est, selon lui, « un échec ».

"Je redis à quel point le modèle sur lequel nous avons avancé depuis 20 ans est un modèle obsolète. Délocaliser, perdre des emplois,

réimporter du CO2, c'est fini et je ne donnerai plus mon blanc-seing à ce type de construction industrielle qui est mauvaise pour notre industrie et mauvaise pour les Français. Je ne vois pas pourquoi les contribuables français paieraient pour des aides qui ensuite se traduisent par des délocalisations et des réimportations de CO2", avait alors lancé le ministre devant l'ensemble des professionnels de la filière automobile.

Les constructeurs justifient en partie cette politique pour des raisons de coûts de production, "cela n'a aucun sens", avait-il encore asséné, avant d'annoncer le lancement d'une mission pour évaluer d'éventuelles relocalisations.

Pour le Medef, le patronat français, la relocalisation des productions n'est pas réalisable à court terme.

« On reproche à l'industrie européenne d'avoir délocalisé, mais ce mouvement s'est produit sous la pression des prix et des clients, parce que la compétitivité du site

France n'était plus au bon niveau. Il ne s'agit pas de produire aussi bon marché qu'en Asie, mais de trouver un juste milieu », a estimé le président du Medef Geoffroy Roux de Bézieux, dans un entretien mercredi au journal Le Monde.

« On ne reviendra pas complètement en arrière sur l'évolution des chaînes de valeur. Mais cette crise a montré qu'on est parfois allé trop loin dans certains secteurs stratégiques, et à l'intérieur même des entreprises. Cela a un coût : un masque produit en France sera plus cher que son équivalent en Chine », a-t-il encore dit.

En France, l'industrie automobile est l'un des secteurs les plus touchés par la crise économique induite par le coronavirus, aux côtés de l'aérien, la construction, l'hôtellerie et la restauration.

Récemment, le Comité des constructeurs français d'automobiles a annoncé qu'il table sur une baisse de 20 % du marché sur l'année.



Il n'y a aucune remise en cause de la part des constructeurs français, selon le CCFA

CDG Invest lance la deuxième promotion du programme 212 Founders dédié aux start-up marocaines

CDG Invest, la branche investissement du Groupe Caisse de dépôt et de gestion (CDG), vient de lancer la deuxième promotion du programme 212 Founders, un programme d'accompagnement et de financement ayant pour but de développer des start-up de niveau mondial à partir du Maroc.

Ouvert à tous, le programme 212 Founders s'adresse aux entrepreneurs à haut potentiel souhaitant faire émerger des start-up d'envergure mondiale à partir du Maroc, qu'il s'agisse d'entrepreneurs confirmés, de salariés expérimentés ou de jeunes diplômés souhaitant se lancer dans l'entrepreneuriat, indique CDG Invest dans un communiqué.

Le programme 212 Founders a été lancé en septembre 2019 dans l'objectif de participer à la création et à la croissance des start-up au Maroc, relève la même source, précisant qu'il s'inscrit dans le cadre du dé-

veloppement de la stratégie du Groupe CDG, dont l'un des objectifs majeurs est la promotion de l'entrepreneuriat et la montée en gamme de l'économie marocaine.

Les projets retenus par 212 Founders bénéficieront d'un programme complet d'accompagnement et de financement aux meilleurs standards internationaux, rapporte la MAP. Les start-up pourront bénéficier d'un dispositif de financement "Entrepreneur Friendly", allant de la phase d'amorçage (Seed, jusqu'à 3 millions de dirhams) jusqu'à la phase de croissance (Series A, jusqu'à 10 millions de dirhams).

Ce programme sera délivré par des entrepreneurs expérimentés au service d'autres entrepreneurs, note CDG Invest, ajoutant qu'il permettra également aux start-up sélectionnées de bénéficier d'un écosystème de mentors référents dans l'entrepreneuriat, d'experts sectoriels, et de corporates, afin

d'intervenir sur des problématiques de développement, que ce soit au Maroc ou à l'international.

Pour rappel, 212 Founders a accompagné une première promotion de 20 start-up opérant dans divers secteurs d'activités comme la mobilité, l'éducation, la logistique, les Marketplaces, l'hôtellerie, le tourisme, le SaaS (software as a service) et d'autres. Aujourd'hui, après six mois d'accompagnement en incubation, CDG Invest a accordé un financement d'un montant individuel variant entre 2 et 3 millions de dirhams à sept start-up, poursuit la même source. Et d'ajouter que le programme est ouvert aux entrepreneurs de toutes nationalités ayant une base opérationnelle au Maroc, sans restriction de secteurs.

Ce programme privilégie les équipes aux profils complémentaires et capables d'exécuter un projet en lien avec leur domaine

d'expertise, fait savoir CDG Invest, relevant que leur start-up doit disposer au minimum d'un Produit minimum viable (MVP) et doit être capable d'adresser rapidement le marché marocain et international, et de démontrer le caractère innovant de leur projet.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par CDG Invest le 4 mars 2020 pour identifier les entrepreneurs qui intégreront cette deuxième promotion du programme.

Au vu du contexte actuel, la date de clôture des candidatures, initialement prévue le 1er mai 2020, a été prolongée jusqu'au 27 mai 2020. Par ailleurs, tous les événements nationaux et internationaux en lien avec cet appel à manifestation d'intérêt se dérouleront en visioconférence.

Pour le dépôt des candidatures et pour plus d'informations, CDG Invest invite les entrepreneurs à visiter le site www.212founders.ma ou la page LinkedIn du programme.



La famille du sport national mobilisée contre les répercussions du coronavirus



Depuis le début de la crise sanitaire, que traversent le Maroc et le reste du monde en raison de la propagation du nouveau coronavirus, la famille du sport national s'est mobilisée pour contribuer à l'élan de solidarité visant à lutter contre les répercussions de cette pandémie.

Que ce soient les fédérations sportives, les clubs, les associations ou les athlètes, la famille du sport national a adhéré à l'élan de solidarité insufflé par S.M le Roi Mohammed VI à travers notamment la création, sur Hautes instructions Royales, du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de Coronavirus (Covid-19).

C'est ainsi que le Comité national olympique marocain (CNOM) a été le premier à apporter sa contribution au Fonds spécial. À travers cette contribution de 2 millions de dirhams, le CNOM a confirmé son adhésion totale à tous les efforts déployés par le Royaume pour atténuer les répercussions de cette crise sanitaire.

À l'instar du CNOM, les Fédérations Royales marocaines d'athlétisme et de boxe ont mis leur grain de sel en apportant chacune une contribution de 500.000 DH au Fonds spécial. Pour sa part, la Fédération Royale marocaine de football a décidé, en coordination avec les Ligues nationales du football professionnel (LNFP), du football amateur (LNFA), du football féminin (LNFF) et du football

diversifié (LNFD) ainsi que les Ligues régionales, de faire un don de 10 millions de DH au Fonds. D'autres contributions au Fonds ont suivi notamment de la part des Fédérations Royales marocaines de karaté (100.000 DH), de tennis (100.000), de kick-boxing, muay-thai, savate et sports assimilés (200.000 DH), de cyclisme, de handball (200.000 DH) et des sports automobiles (100.000 DH). Cette dernière a également mis tout son personnel médical à la disposition des ministères de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, de l'Intérieur et de la Santé en cas de besoin.

Les initiatives de solidarité ne se sont pas limitées aux contributions financières mais la famille du sport national s'est également engagée dans des opérations de soutien aux entraîneurs, athlètes et salariés dans divers domaines liés aux disciplines touchées par les répercussions de cette crise. À cet égard, la Fédération Royale marocaine de golf a créé un fonds pour lutter contre les répercussions de la suspension des activités sportives sur les personnes travaillant sur les parcours de golf.

Pour leur part, la Fédération Royale marocaine de taekwondo et celle de jiu-jitsu ont lancé des initiatives de solidarité avec les entraîneurs dont l'unique revenu provient du coaching dans les salles de sport, concernées par la décision de fermeture.

La mobilisation a également été forte du côté des clubs marocains qui se sont associés aux efforts

pour faire face à la crise engendrée par le Covid-19, en organisant des ventes en ligne de tickets de matchs virtuels dont les recettes ont été entièrement reversées au Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus.

Outre leurs apports financiers, les clubs marocains ont, dès les premiers jours de cette crise, adhéré aux efforts de sensibilisation sur la pandémie, en vue d'aider à une prise de conscience de l'importance de la prévention dans la préservation et la sécurité sa-

nitaires des Marocains. Certaines Fédérations et clubs ont également mis leurs installations sportives, leurs espaces et leurs centres à la disposition des autorités compétentes, afin de les exploiter de la manière qu'elles jugent appropriée pour surmonter cette période difficile. Les ultras des différents clubs marocains se sont, de leur part, joints à l'élan de solidarité pour appeler à la cohésion de toutes les composantes et forces vives de la Nation et au respect du confinement et des consignes des autorités.

Le MAS joue un match virtuel contre le Covid-19

Le Moghreb association sportive de Fès (MAS) a décidé de jouer un match virtuel contre le nouveau coronavirus, dont les recettes seront entièrement reversées au fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Covid-19.

Cette initiative, organisée sous le signe "Nous allons vaincre le Covid-19", est une contribution de toutes les composantes du club au fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Covid-19, créé à l'initiative de S.M le Roi Mohammed VI, indique le club dans un communiqué.

Cette action est motivée par la conviction du bureau dirigeant du MAS de la nécessité d'adhérer à toutes les initiatives ayant pour objectif la préservation de l'intérêt suprême de la Nation, souligne la même source, ajoutant que le club a décidé d'organiser ce match virtuel entre le MAS et le Covid-19 avec la contribution de l'ensemble de ses composantes (bureau, cadres, joueurs, supporters et sympathisants).

Dans ce cadre, la direction du club a mis à la disposition du public et des fans du MAS des billets électroniques, accessibles via la plateforme électronique www.e-tickets.ma, ainsi qu'un numéro de compte bancaire.

Le Maroc prend part à des réunions par vidéoconférence des Fédérations internationales de taekwondo et de volley-ball

Le Comité exécutif de la Fédération internationale de taekwondo a tenu une réunion extraordinaire par vidéoconférence, consacrée à l'examen de l'impact de la pandémie de coronavirus sur ses activités sportives et ses revenus financiers.

Cette réunion, à laquelle a pris part le président de la Fédération Royale marocaine de taekwondo, Driss Hilali, a été l'occasion de mettre la lumière sur la conjoncture actuelle qui a paralysé toutes les activités sportives, a indiqué la FRMTkd dans un communiqué publié mercredi sur son site internet.

Lors de la réunion, présidée par le président de la Fédération internationale, Chungwon Choue, l'accent a été mis sur la nécessité de réfléchir à des pistes permettant à la discipline de se développer à la lumière de cette crise sanitaire qui a causé la suspension de toutes les activités, fait savoir le communiqué.

Les membres du Comité exécutif ont éga-

lement échangé sur l'impact de cette pandémie sur les différents revenus financiers annuels de la Fédération, a rapporté la même source.

Le communiqué souligne qu'un certain nombre de points et de décisions ont également été approuvés lors de la réunion, notamment l'organisation du Championnat du monde junior au Sénégal (Dakar) en 2022, des Championnats du monde de Poomsae en Corée du Sud (Koyang) en 2022, et du Grand Prix en Angleterre (Manchester) et à Singapour.

Par ailleurs, les membres du comité exécutif de la Fédération internationale de volley-ball (FIVB) ont tenu mardi une réunion par vidéoconférence consacrée à l'examen de la conjoncture difficile marquée par la propagation de la pandémie de coronavirus qui a paralysé toutes les activités sportives y compris le volleyball.

Cette réunion, à laquelle a pris part la pré-

sidente de la Fédération Royale marocaine de volley-ball et vice-présidente de la Fédération internationale de la discipline, Bouhra Hajji, a été l'occasion de se pencher sur plusieurs axes visant à sauver la saison sportive afin de respecter les engagements de la FIVB envers les principaux organisateurs et les droits télévisés, a indiqué un communiqué de l'instance mondiale du volley-ball.

Les membres du comité ont également évoqué le report de toutes les compétitions nationales et internationales jusqu'en septembre prochain, le report des Jeux olympiques, des championnats mondiaux, des championnats de beach-volley, des championnats continentaux, régionaux et locaux, a fait savoir le communiqué.

Lors de la réunion, les membres du comité ont décidé de créer un fonds pour soutenir les joueurs professionnels du monde entier touchés par la crise due à la suspension

des compétitions conformément à des critères fixés par la fédération, a souligné la même source, notant qu'il a également été convenu de prolonger les contrats professionnels des joueurs.

Par ailleurs, les membres ont formulé des propositions et des visions pour sortir de la crise financière engendrée par la pandémie, a rapporté la même source, notant qu'il a été également question de trouver des solutions efficaces pour assurer le fonctionnement de la Fédération internationale dans ce genre de conjoncture de crise. Lors de cette réunion, le président de la FIVB a mis l'accent sur la nécessité de préserver la santé des joueurs, des techniciens et des cadres administratifs qui doit être érigée en priorité, a conclu le communiqué.

Il a été convenu de tenir la prochaine réunion de la Fédération internationale le 12 octobre prochain à Sofia, la capitale bulgare.



La Bundesliga reprend ses droits

"Si ça se trouve, on aura des 5-5!" Après deux mois d'arrêt et avec une préparation tronquée, le championnat d'Allemagne de football se relance samedi à huis clos et sous haute surveillance sanitaire, pour un sprint final qui pourrait réserver bien des surprises.

Au moment de l'interruption mi-mars en raison de la pandémie de coronavirus, le classement était conforme à la logique après 25 journées: en tête avec quatre points d'avance sur Dortmund et cinq sur Leipzig, le Bayern Munich était en route vers un 8e titre de champion consécutif.

Question: la longue période sans entraînement, l'impossibilité de jouer des matches amicaux de préparation et surtout les conditions très particulières de la reprise vont-elles bouleverser la logique, et accoucher de résultats inattendus?

"On a eu très peu de temps pour se préparer, on va peut-être avoir des scores très curieux", met en garde le directeur sportif de l'Eintracht Francfort Fredi Bobic. "Si ça se trouve on aura des 5-5."

Le Bayern se déplace dimanche à Berlin (18h00) sur le terrain de l'Union (11e), Dortmund accueille Schalke samedi (15h30), dans un "derby de la Ruhr" qui déchaîne d'ordinaire les passions, et Leipzig accueille Freibourg (8e), également samedi à 15h30.

En temps normal, les trois cadors

seraient favoris. Mais cette reprise n'a rien de normal. "Il faut s'attendre à des surprises, et à des changements au classement", prédit le manager du groupe professionnel du Borussia Sebastian Kehl. Pour lui, le résultat du derby Dortmund-Schalke, par exemple, "ne va pas dépendre de qui a le meilleur effectif, mais de qui va le mieux réussir à s'adapter à la situation inhabituelle et à créer la meilleure dynamique d'équipe".

"Pour celui qui n'arrivera pas à s'adapter mentalement, ça va être fatal", renchérit le coach de Cologne Markus Gisold.

Entraîneurs, joueurs et dirigeants sont unanimes: cette fin de saison particulière va se jouer "dans la tête". Et les stades vides ne seront pas le seul problème.

Il faudra aussi se plier aux exigences du protocole sanitaire, qui va totalement bouleverser les routines: respect des distances dans les vestiaires, entrée sur le terrain séparément pour les deux équipes, interdiction des poignées de main ou des embrassades pour célébrer les buts, port du masque pour les remplaçants et le coach sur le banc de touche...

"Ça va prendre du temps de s'habituer", pronostique le psychologue du sport Georg Froese, dans une interview au magazine Kicker. Selon lui, il est presque impossible à un joueur de se préparer à cette situation: "Certains s'aideront en s'appuyant sur les souvenirs de situations similaires, sans public,

leurs de matches décisifs dans leur jeunesse", dit-il. Seul avantage, selon le psychologue: "Les arbitres vont être meilleurs et feront moins d'erreurs, parce que l'influence du public sur eux est énorme".

Une opinion que ne semble d'ailleurs pas partager Deniz Aytikin, qui a dirigé en mars le seul match jamais disputé à huis clos en Bundesliga, Mönchengladbach-Cologne: "C'est juste angoissant et d'une certaine façon, ça n'a rien à voir avec du football. Il manque la passion. C'était difficile de rester concentré en permanence", avait-il dit à l'époque.

Les autres incertitudes de cette reprise concernent la santé des joueurs. Même si le protocole sanitaire est très rigoureux, il est impossible "de garantir à 100% la sécurité de tous les acteurs", reconnaît officiellement la Ligue de football allemande (DFL).

Des infections par le coronavirus ne sont pas exclues. Et si elles provoquaient le forfait d'une ou plusieurs équipes, le projet de finir le championnat avant fin juin serait remis en cause.

Par ailleurs, note dans une interview à l'AFP le médecin du sport Wilhelm Bloch, "en fonction du degré de préparation, on peut penser que les joueurs vont être plus sujets aux blessures".

La Bundesliga, pour limiter ces risques, a adopté le nouveau règlement de la Fifa autorisant cinq remplacements par matches.

"C'est une très bonne idée", s'est réjoui le coach de Dortmund Lucien Favre, "parce qu'il faut dire les choses clairement: aucune équipe, sans exception, ne sera prête à 100% pour la reprise".

Une majorité d'Allemands contre la reprise du foot

Plus d'un Allemand sur deux se prononce contre la reprise du championnat d'Allemagne de football ce week-end, selon un sondage publié vendredi par la chaîne de télévision publique ARD.

56% des personnes interrogées voient d'un oeil critique la relance de la Bundesliga, contre 31% qui y sont favorables.

Après plus de deux mois d'arrêt pour cause de coronavirus, le foot allemand reprend samedi à huis clos, en se soumettant à un protocole sanitaire rigoureux.

Dans une autre partie du sondage, 40% des répondants se prononcent en faveur d'un assouplissement des mesures restrictives imposées à la population. Mais, même parmi ces 40%, 45% se disent "sceptiques" sur la reprise du football, contre 40% qui l'approuvent. Les autres sont sans opinion.

Le sondage a été réalisé par téléphone les 12 et 13 mai auprès de 1074 personnes, avec une marge d'erreur de 1,4 à 3,1%.

Le président de l'UEFA juge prématurée la décision d'arrêt de la Ligue 1

Le président de l'UEFA, Aleksander Ceferin, a jugé jeudi "prématuré" l'arrêt de la saison de Ligue 1, entériné fin avril par le football français après la décision du gouvernement.

"Pour moi, la décision était prématurée", a déclaré Ceferin lors d'un entretien accordé à BeIn Sport.

"Mon opinion personnelle est que vous avez annulé la saison si tôt... Ce n'est pas idéal, parce que les choses peuvent beaucoup s'améliorer et tout le monde peut jouer, sauf quelques championnats". "Mais encore une fois, c'est une décision des gouvernements, et que peuvent faire les clubs ?" si ce n'est "les respecter", a également déclaré le président de l'Uefa.

Le football français a acté le 30 avril l'arrêt définitif de la saison de Ligue 1, après l'annonce par le Premier ministre Edouard Philippe que la saison

2019/2020 de sports professionnels ne pourrait pas reprendre.

"Nous avons deux clubs français qui jouent la Ligue des champions (le Paris SG et Marseille, NDLR), et maintenant ils ne vont pas jouer jusqu'en août. Je ne sais pas si c'est une bonne chose pour ces équipes, de ne pas jouer et (de reprendre) sur des matches durs et importants comme ça", a fait valoir M. Ceferin.

"J'ai entendu parler de certains, disons problèmes à ce sujet (celui des clubs qualifiés pour les compétitions européennes), mais je laisse à la ligue française et aux autorités françaises le soin de s'en occuper", a-t-il également déclaré, alors que l'Olympique lyonnais a lancé des recours en justice contre cette décision d'arrêt du Championnat, qui le prive d'une qualification européenne.

Coronavirus : Quatre joueurs de la Sampdoria guéris

Quatre joueurs de la Sampdoria Gênes qui avaient été testés positifs il y a une semaine au coronavirus sont désormais guéris, a annoncé le club jeudi.

"La Sampdoria annonce que les quatre joueurs dont les tests s'étaient précédemment révélés positifs au coronavirus ont été comme prévu soumis à deux tests rapprochés et sont actuellement négatifs", a écrit le club génois dans un communiqué.

Depuis la reprise des entraînements individuels le 4 mai, quatre autres joueurs ont été testés positifs, trois à la Fiorentina et un à Torino. Tous avaient été placés à l'isolement.

Mercredi, la Ligue a indiqué qu'elle souhaitait reprendre le 13 juin le championnat, arrêté le 9 mars par la pandémie de coronavirus. Le gouvernement doit encore rendre une décision à ce sujet, mais reste très prudent quant à une reprise de la compétition.

Le ministre des Sports Vincenzo Spadafora a toutefois donné son feu vert à une reprise le 18 mai des entraînements collectifs.

Le point le plus délicat sur la route d'une possible reprise de la compétition concerne l'obligation faite aux clubs de mettre à partir de lundi tout leur effectif en quarantaine pour 15 jours, ainsi que le staff, dès l'apparition d'un cas positif.

Libé *Ramadan*

Les savants de l'Islam

Al-Mas'ûdî *L'encyclopédiste et le polygraphe*

Al-Mas'ûdî (Abū al-Ḥasan 'Alī ibn al-Ḥusayn ibn 'Alī al-Mas'ûdī), né à Bagdad à la fin du IX^e siècle, mort à Fostat en septembre 956, est un encyclopédiste et polygraphe arabe, à l'apogée de l'islam classique. Ses Murūj adh-dhahab wa-ma'ādin al-jawhar ou Prairies d'or et mines de pierres précieuses resteront jusqu'au milieu du XV^e siècle le manuel de référence des géographes et des historiens de langue arabe ou persane.

Éléments biographiques

Il disait descendre de 'Abdūllah ibn Mas'ūd, compagnon du prophète Mahomet, et appartenait à la branche chi'ite de l'islam. Il est également classé par certains auteurs parmi les mutazilites. Il entreprit dès sa jeunesse de grands voyages : en

Perse, puis en Inde vers 915 ; ensuite, sur les rives de l'océan Indien, à Ceylan, dans le sud de l'Arabie, sur la côte orientale de l'Afrique jusqu'à Zanzibar ; également autour de la mer Caspienne, en Palestine (il se trouvait à Tibériade en 926), en Syrie du nord (il séjourna à Antioche). En 943, il était à Bassora. En 945, il séjourna à Damas. En 955, il se trouvait à Fostat où il rédigeait le Livre de l'avertissement. Selon l'historien Ibn Taghribirdi, il y mourut l'année suivante à un âge peu avancé. On ignore le motif précis de tous ses voyages et la manière dont ils furent financés.

Œuvres

En rapprochant la préface des Prairies d'or et certains passages du Livre de l'avertissement, on peut retrouver les titres

de vingt-trois ouvrages qu'il composa. Le principal était une Histoire universelle (Akhhār az-zamān), qu'il entreprit en 943, sorte de vaste encyclopédie historico-géographique en trente livres. Ensuite, il écrivit un Livre moyen (Kitāb al-awsat), complément du précédent, qui est un récit chronologique des événements de l'histoire humaine depuis la création du monde. Les Prairies d'or sont un abrégé en cent trente-deux chapitres de la matière contenue dans les deux compositions précédentes. Le Livre de l'avertissement et de la révision, son dernier ouvrage, en est un autre résumé bien plus mince (un cinquième environ), mais avec des compléments et perfectionnements sur certains points. Ces abrégements étaient destinés à faciliter la diffusion du contenu des deux premiers ouvrages.

Parmi les autres titres qu'il donne, on

peut relever : le Livre de l'exposition des principes de la religion, Le Discours sur les bases des croyances, Le Livre du secret de la vie, L'Arrangement des preuves touchant les principes de la religion, Le Livre des réflexions sur la qualité d'imam, Le Livre de la sincérité, Le Livre des différentes sortes de connaissances, le Memorial. Il mentionne aussi plusieurs traités sur les sciences (physique, astronomie...) ou disciplines occultes (divination), et des écrits sur la politique et l'organisation des Etats. Tout cela est perdu.

Ce qui subsiste principalement, ce sont les Prairies d'or et mines de pierres précieuses (Murūj adh-dhahab wa-ma'ādin al-jawhar), ouvrage très répandu dans les siècles suivants, conservé dans de nombreux manuscrits, et le Livre de l'avertissement et de la révision (Kitāb at-tanbīh wa-l-ashrāf).



La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque
chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Le livre

On sentait que Paneloux avait fini. Au-dehors, la pluie avait cessé. Un ciel mêlé d'eau et de soleil déversait sur la place une lumière plus jeune. De la rue montaient des bruits de voix, des glissements de véhicules, tout le langage d'une ville qui s'éveille. Les auditeurs réunissaient discrètement leurs affaires dans un remue-ménage assourdi. Le père reprit cependant la parole et dit qu'après avoir montré l'Origine divine de la peste et le caractère punitif de ce fléau, il en avait terminé et qu'il ne ferait pas appel pour sa conclusion à une éloquence qui serait déplacée, touchant une matière si tragique. Il lui semblait que tout devait être clair à tous. Il rappela seulement qu'à l'occasion de la grande peste de Marseille, le chroniqueur Mathieu Marais s'était plaint d'être plongé dans l'enfer, à vivre ainsi sans secours et sans espérance. Eh bien ! Mathieu Marais était aveugle ! Jamais plus qu'aujourd'hui, au contraire, le père Paneloux n'avait senti le secours divin et l'espérance chrétienne qui étaient offerts à tous. Il espérait contre tout espoir que, malgré l'horreur de ces journées et les cris des agonisants, nos concitoyens adresseraient au ciel la seule parole qui fût chrétienne et qui était d'amour. Dieu ferait le reste.

Ce prêche eut-il de l'effet sur nos concitoyens, il est difficile de le dire. M. Othon, le juge d'instruction, déclara au docteur Rieux qu'il avait trouvé l'exposé du père Paneloux « absolument irréfutable ». Mais tout le monde n'avait pas d'opinion aussi catégorique. Simple-ment, le prêche rendit plus sensible à certains l'idée, vague jusque-là, qu'ils étaient condamnés, pour un crime inconnu, à un emprisonnement inimaginable. Et alors que les uns continuaient leur petite vie et s'adaptaient à la claustration, pour d'autres, au contraire, leur seule idée fut dès lors de s'évader de cette prison.

Les gens avaient d'abord accepté d'être coupés de l'extérieur comme ils auraient accepté n'importe quel ennui temporaire qui ne dérangerait que quelques-unes de leurs habitudes. Mais, soudain conscients d'une sorte de séquestration, sous le couvercle du ciel où l'été commençait de grésiller, ils sentaient confusément que cette réclusion menaçait toute leur vie et, le soir venu, l'énergie qu'ils retrouvaient avec la fraîcheur les jetait parfois à des actes désespérés.

Tout d'abord, et que ce soit ou non par l'effet d'une coïncidence, c'est à partir de ce dimanche qu'il y eut dans notre ville une sorte de peur assez générale et assez profonde pour qu'on pût soupçonner que nos concitoyens commençaient vraiment à prendre conscience de leur situation. De ce point de vue, le cli-



mat où nous vivions dans notre ville fut un peu modifié. Mais, en vérité, le changement était-il dans le climat ou dans les cœurs, voilà la question.

Peu de jours après le prêche, Rieux qui commentait cet événement avec Grand, en se dirigeant vers les faubourgs, heurta dans la nuit un homme qui se dandinait devant eux, sans essayer d'avancer. À ce même moment, les lampadaires de notre ville, qu'on allumait de plus en plus tard, resplendirent brusquement. La haute lampe placée derrière les promeneurs éclaira subitement l'homme qui riait sans bruit, les yeux fermés. Sur son visage blanchâtre, distendu par une hilarité muette, la sueur coulait à grosses gouttes. Ils passèrent.

— C'est un fou, dit Grand.

Rieux, qui venait de lui prendre le bras pour l'entraîner, sentit que l'employé tremblait d'énervement.

— Il n'y aura bientôt plus que des fous dans nos murs, fit Rieux.

La fatigue aidant, il se sentait la gorge sèche.

— Buvons quelque chose.

Dans le petit café où ils entrèrent, et qui était éclairé par une seule lampe au-dessus du comptoir, les gens parlaient à voix basse, sans raison apparente, dans l'air épais et rougeâtre. Au comptoir, Grand, à la surprise du docteur, commanda un alcool qu'il but d'un trait et dont il déclara qu'il était fort. Puis il le voulut sortir. Au-dehors, il semblait à Rieux que la nuit était pleine de gémissements. Quelque part dans le ciel noir, au-dessus des lampadaires, un sifflement sourd lui rappela l'invisible fléau qui brassait inlassablement l'air chaud.

— Heureusement, heureusement, disait Grand.

Rieux se demandait ce qu'il voulait dire.

— Heureusement, disait l'autre, j'ai mon travail.

— Oui, dit Rieux, c'est un avantage.

Et, décidé à ne pas écouter le sifflement, il demanda à Grand s'il était content de ce travail.

— Eh bien, je crois que je suis dans la bonne voie.

— Vous en avez encore pour longtemps ?

Grand parut s'animer, la chaleur de l'alcool passa dans sa voix.

— Je ne sais pas. Mais la question n'est pas là, docteur, ce n'est pas la question, non.

Dans l'obscurité, Rieux devinait qu'il agitait ses bras. Il semblait préparer quelque chose qui vint brusquement, avec volubilité :

— Ce que je veux, voyez-vous, docteur, c'est que le jour où le manuscrit arrivera chez l'éditeur, celui-ci se lève après l'avoir lu et dise à ses collaborateurs : « Messieurs, chapeau bas ! »

Cette brusque déclaration surprit Rieux. Il lui sembla que son compagnon faisait le geste de se découvrir, portant la main à sa tête, et ramenant son bras à l'horizontale. Là-haut, le bizarre sifflement semblait reprendre avec plus de force.

— Oui, disait Grand, il faut que ce soit parfait.

Quoique peu averti des usages de la littérature, Rieux avait cependant l'impression que les choses ne devaient pas se passer aussi simplement et que, par

exemple, les éditeurs, dans leurs bureaux, devaient être nu-tête. Mais, en fait, on ne savait jamais, et Rieux préféra se taire. Malgré lui, il prêtait l'oreille aux rumeurs mystérieuses de la peste. On approchait du quartier de Grand et comme il était un peu surélevé, une légère brise les rafraîchissait qui nettoyait en même temps la ville de tous ses bruits. Grand continuait cependant de parler et Rieux ne saisissait pas tout ce que disait le bonhomme. Il comprit seulement que l'œuvre en question avait déjà beaucoup de pages, mais que la peine que son auteur prenait pour l'amener à la perfection lui était très douloureuse. « Des soirées, des semaines entières sur un mot... et quelquefois une simple conjonction. » Ici, Grand s'arrêta et prit le docteur par un bouton de son manteau. Les mots sortaient en trébuchant de sa bouche mal garnie.

— Comprenez bien, docteur. À la rigueur, c'est assez facile de choisir entre mais et et. C'est déjà plus difficile d'opter entre et et puis. La difficulté grandit avec puis et ensuite. Mais assurément, ce qu'il y a de plus difficile, c'est de savoir s'il faut mettre et ou s'il ne faut pas.

— Oui, dit Rieux, je comprends.

Et il se remit en route. L'autre parut confus, vint à nouveau à sa hauteur.

— Excusez-moi, bredouilla-t-il. Je ne sais pas ce que j'ai ce soir !

Rieux lui frappa doucement sur l'épaule et lui dit qu'il désirait l'aider et que son histoire l'intéressait beaucoup. Grand parut un peu rasséréné et, arrivé devant la maison, après avoir hésité, offrit au docteur de monter un moment. Rieux accepta.

Dans la salle à manger, Grand l'invita à s'asseoir devant une table pleine de papiers couverts de ratures sur une écriture microscopique.

— Oui, c'est ça, dit Grand au docteur qui l'interrogeait du regard. Mais voulez-vous boire quelque chose ? J'ai un peu de vin.

Rieux refusa. Il regardait les feuilles de papier.

— Ne regardez pas, dit Grand. C'est ma première phrase. Elle me donne du mal, beaucoup de mal.

Lui aussi contemplait toutes ces feuilles et sa main parut invinciblement attirée par l'une d'elles qu'il éleva en transparence devant l'ampoule électrique sans abat-jour. La feuille tremblait dans sa main. Rieux remarqua que le front de l'employé était moite.

— Asseyez-vous, dit-il, et lisez-la moi.

L'autre le regarda et sourit avec une sorte de gratitude.

— Oui, dit-il je crois que j'en ai envie.

Il attendit un peu, regardant toujours la feuille, puis s'assit. Rieux écoutait en même temps une sorte de bourdonnement confus qui, dans la ville, semblait répondre aux sifflements du fléau. Il avait, à ce moment précis, une perception extraordinairement aiguë de cette ville qui s'étendait à ses pieds, du monde clos qu'elle formait et des terribles hurlements qu'elle étouffait dans la nuit. La voix de Grand s'éleva sourdement : « Par une belle matinée du mois de mai, une élégante amazone parcourait, sur une superbe jument alezane, les allées fleuries du Bois de Boulogne. » Le silence revint et, avec lui, l'indistincte rumeur de la ville en souffrance. Grand avait posé la feuille et continuait à la contempler. Au bout d'un moment, il releva les yeux :

(A suivre)

Mosquée

Grande mosquée d'Ispahan

Histoire et civilisation de l'Iran islamique

La grande mosquée du Shah Abbas, située sur l'aile sud de la place Naqsh-e Jahan d'Ispahan est un des plus importants édifices construits à l'époque safavide, cristallisant le couronnement d'un millier d'années de constructions de mosquées en Iran. Cette mosquée a été construite en 1641 par ordre du Shah Abbas au 24^e anniversaire de son règne.

La grande mosquée d'Ispahan, dite aussi mosquée du vendredi ou vieille mosquée, par opposition à la mosquée du Shah, a été édifée à partir du Xe siècle dans la ville d'Ispahan. Beaucoup remaniée au cours du temps, et en particulier sous les Safavides, elle est reliée à la nouvelle ville via le Grand Bazar. La grande mosquée est l'une des architectures les plus complexes des arts de l'Islam.

Des fouilles archéologiques ont démontré que, dès la période Buyide, il existait une mosquée de plan hypostyle à l'emplacement actuel de l'édifice. Actuellement, la mosquée suit le plan iranien à quatre iwans, avec une salle de prière sous coupole, qui devait, à l'origine, être détachée de l'ensemble architectural. Bordée d'arcades sur deux niveaux, elle est entourée d'une multitude de petites salles sous coupolles.

Près de dix siècles d'architecture se côtoient dans cet édifice qui reprend l'évolution des styles de l'Iran islamique. En effet,



on peut observer une collection des dynasties Seldjoukides aux Qadjars. Chacune d'elles a apporté sa pierre au monument. À la fin du VIII^e siècle, une mosquée de type arabe fut construite sur le site d'un temple du feu sassanide. Puis vers 841, les Abbas-

ides en corrigèrent la direction et durent en conséquence la reconstruire en partie.

Par la suite, du Xe au XII^e siècles, on doit un travail important aux Seldjoukides pour les colonnes buyides et les différents iwans. Vinrent vers le XIV^e siècle les Mo-

zaffarides qui contribuèrent à la réalisation de la partie est, suivis des Timourides (XIV^e-XV^e siècle) et des Safavides (XVI^e-XVIII^e siècle) qui agrandirent la mosquée. Enfin, les Qadjars ont ajouté l'entrée principale de ce fameux sanctuaire.

Santé et bien-être

Les méfaits des boissons sucrées sur la santé féminine



Des chercheurs américains ont montré que le fait de boire au moins une boisson sucrée par jour pouvait augmenter le risque de maladies cardiovasculaires chez les femmes.

Dans le cadre de l'étude, étaient considé-

rées comme boissons sucrées : les sodas, l'eau et le thé aromatisés sucrés, les boissons fruitées sucrées mais pas les jus 100% naturels.

Cette nouvelle étude, menée par une équipe de l'Université de Californie San Diego, a suivi plus de 106.000 femmes âgées

en moyenne de 52 ans. Aucune n'avait souffert de maladies cardiaques, d'accident vasculaire cérébral ni de diabète avant de participer à l'étude.

On demanda aux femmes de rapporter le nombre de boissons sucrées qu'elles consommaient quotidiennement.

Les chercheurs ont recouru aux dossiers médicaux hospitaliers des sujets pour déterminer qui avait subi une crise cardiaque, un accident vasculaire cérébral ou une intervention chirurgicale sur les artères au cours de l'étude.

Leurs résultats, publiés aujourd'hui dans le Journal of the American Heart Association, une revue en accès libre de l'American Heart Association, ont montré que les participantes qui buvaient le plus de boissons sucrées étaient en moyenne plus jeunes, plus susceptibles de fumer, d'être obèses et moins susceptibles d'adopter une alimentation équilibrée.

Ils ont aussi trouvé que la consommation quotidienne d'au moins une boisson sucrée était liée à un risque accru de 20% de développer une maladie cardiovasculaire, à un risque plus élevé de 21% d'accident vasculaire cérébral et de +26% d'intervention sur des artères obstruées (comme l'angioplastie) en comparaison avec les femmes qui bu-

vaient rarement ou jamais de telles boissons.

Le type de boissons sucrées consommées semblait aussi affecter le risque de trouble cardiovasculaire. Ainsi, la consommation d'au moins une boisson fruitée sucrée par jour était associée à un risque augmenté de 42% de maladies cardiovasculaires, et les sodas augmentaient le risque de 23%, par rapport à celles qui ne buvaient que rarement ces breuvages.

"Bien que l'étude se fonde sur l'observation et ne peut pas montrer de lien de cause à effet, nous émettons l'hypothèse que le sucre pourrait augmenter le risque de maladies cardiovasculaires de plusieurs manières. Il fait augmenter les taux de glucose et les concentrations d'insuline dans le sang, ce qui peut faire augmenter l'appétit et mener à l'obésité, un facteur de risque important pour les maladies cardiovasculaires", a commenté l'auteur de l'étude Cheryl Anderson.

"De plus, l'excès de sucre dans le sang est associé à un stress oxydant et à une inflammation, à une résistance à l'insuline, à des profils à fort cholestérol et du diabète de type 2, à des maladies fortement associées au développement de l'athérosclérose, le rétrécissement des artères sous-jacentes dans la plupart des maladies cardiovasculaires", selon le professeur Anderson.

Recettes

Madeleines au coeur de nutella

Ingrédients

125 g de beurre demi-sel fondu
 3 oeufs
 130 g de sucre roux
 1 cuillère à soupe de miel
 150 g de farine
 1/2 sachet de levure
 1 citron (le zeste)
 2 cuillères à soupe de nutella ou autre pâte à tartiner

Préparation

Préchauffer le four à 200°C (thermostat 6-7). Fouetter à la main les oeufs, le sucre et le miel jusqu'à ce que le mélange blanchisse.

Ajouter alors la farine, la levure, le beurre fondu et les zestes de citron. Bien mélanger.

Bien beurrer les moules et les remplir à moitié.

Avec une poche à douille (ou à défaut un sac de congélation dont on coupera un coin) remplie de nutella, injecter un peu de nutella sur chaque préparation.

Enfourner pendant 8 minutes. Surtout ne pas ouvrir la porte du four pendant la cuisson au risque de voir la fameuse petite bosse retomber...



Piccata au fromage



Ingrédients

4 escalopes de veau
 4 tranches de dinde fumée
 8 tranches d'emmental ou de gouda
 8 tranches de chorizo
 20 g de beurre
 3 cuillères à soupe d'huile

Préparation

Couper les escalopes et les tranches de dinde en 2.

Poser les 8 demi-escalopes de veau à plat sur le plan de travail; les saler et les poivrer.

Déposer une demi-tranche de dinde sur chacune ainsi qu'une tranche de fromage et une tranche de chorizo.

Rouler délicatement le tout en pressant légèrement. Maintenir avec des piques en bois.

Faire chauffer l'huile et le beurre dans une poêle.

Saisir 8 à 10 min les piccata sur toutes leurs faces.

Servir avec une salade verte.

Art & culture

Quel avenir pour la poésie et la culture après la pandémie du coronavirus ?



La Maison de la poésie de Tétouan organise, lundi, une visioconférence sur “la poésie et l’avenir de la culture après le coronavirus”, qui sera diffusée en direct via les réseaux sociaux et nombre de médias. Prendront part à cette conférence, le chercheur en littérature anglaise et vice-doyen de la faculté des lettres et sciences humaines de Tétouan, le poète Jamal Eddine Benhayou, le chercheur et linguiste marocain Mustapha Haddad, ainsi que le chercheur en intelligences multiples et les sciences de l’éducation, Abdelouahed Ouled Fkihi.

Les intervenants tenteront de répondre à un certain nombre de questions au sujet de l’avenir de la culture, la continuité des activités culturelles durant la pandémie, les moyens de partage de la poésie, de la littérature et des arts à distance, leur impact sur la lecture et

l’écriture, le besoin de numériser le capital culturel dans ces circonstances, le besoin d’une législation nouvelle relative à la propriété intellectuelle qui répond à l’ère du numérique, outre le soutien des personnes employées dans l’industrie culturelle, ainsi que les écrivains.

Réfléchir à l’avenir de la culture et sa relation avec les nouveaux outils de communication s’impose actuellement comme une urgence, compte tenu de la situation actuelle de confinement dictée par le coronavirus, a indiqué la Maison de la poésie de Tétouan dans un communiqué, rappelant que les salles de cinéma et de théâtre, ainsi que les galeries d’art, ont fermé, tandis que plusieurs festivals et manifestations culturelles ont été reportés.

Néanmoins, la culture a réussi à garder un lien avec son public confiné, et ce à travers les réseaux sociaux, les sites

web ainsi que les plateformes numériques, a poursuivi le communiqué, notant que plusieurs musées ont offert la possibilité aux intéressés de visiter gratuitement leurs expositions via leurs plateformes virtuelles.

L’Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) a également offert au public la possibilité de visiter virtuellement plusieurs sites archéologiques et cités antiques, en tant que patrimoine universel commun, alors que nombre de grandes bibliothèques dans plusieurs pays ont permis l’accès gratuit à des millions d’ouvrages, de documents et de manuscrits au public.

Il est à rappeler que la Maison de la poésie de Tétouan avait organisé quelques années auparavant, une conférence sur le thème de l’écriture et les nouveaux outils de communication”

suivie d’une autre conférence sur “la lecture et les nouveaux outils de communication”, avec la participation de penseurs et de chercheurs unis par leur intérêt pour l’avenir de la culture et les défis de la pensée et de la littérature.

Il est enfin à rappeler que la Maison de poésie de Tétouan a été créée à l’initiative du Sultan Bin Mohammed Al-Qasimi, membre du Conseil supérieur, gouverneur de l’Émirat de Sharjah, avec le soutien du ministère de la Culture, en partenariat avec la Maison de la poésie au Maroc. Elle constitue un projet civilisationnel et culturel qui permet aux créateurs marocains de promouvoir le rayonnement de leurs œuvres et aux chercheurs dans les domaines de la critique et de la littérature de réaliser leurs travaux de recherche et œuvres littéraires, outre la valorisation du patrimoine immatériel du Royaume.

Massoud Bouhsin : *Le théâtre, peut jouer un rôle important durant la période de confinement à travers des programmes alternatifs*

La journée nationale du théâtre, célébrée le 15 mai de chaque année a été marquée cette année par la suspension de l’ensemble des manifestations et activités culturelles, y compris théâtrales, en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). Dans un entretien à la MAP, le président du syndicat marocain des professionnels des arts dramatiques, Massoud Bouhsin, parle des répercussions de Covid-19 sur le théâtre, le rôle du théâtre durant cette pandémie et les moyens de réhabiliter le secteur théâtral après cette crise sanitaire.

Massoud Bouhsin explique que «la pandémie a eu de nombreuses répercussions sur le secteur, tant au niveau social que culturel. Au niveau social, elle a coïncidé avec la période de l’année où l’activité théâtrale est à son apogée. De plus, le travail théâtral est basé sur la présence du public, alors que les activités culturelles liées au spectacle étaient les pre-

mières à être suspendues et seront probablement les dernières à être de nouveau lancées. D’autant que la saison 2020 n’a pas eu l’opportunité d’éclorre, ce qui résume assez bien la souffrance sociale que subit une grande partie d’artistes qui vivent de leur art». «Au niveau culturel, les répercussions de la pandémie seront “profondes”, car l’impact sur la production culturelle est telle qu’un retour à la normale sera impossible. Dans cette situation, il sera même difficile de préserver certains acquis de la scène culturelle marocaine, au vu de la “nonchalance” du département de tutelle, à la fois avant et durant le confinement», dit-il.

Concernant le rôle dévolu au théâtre pour réduire le stress causé par le confinement, le président du syndicat marocain des professionnels des arts dramatiques souligne que «l’art, y compris le théâtre, peut jouer un rôle important durant la période de confinement à

travers des programmes alternatifs. C’est d’ailleurs ce qu’on a vu dans de nombreux pays où les réseaux sociaux ont été mis à profit pour présenter des monologues, des enregistrements de pièces théâtrales ou encore à travers la diffusion en direct de genres nouveaux comme le théâtre de conférence». Et d’ajouter: «Il existe des initiatives similaires ici et là au Maroc, mais les initiatives du département de tutelle restent “limitées”, car à l’exception de certaines directions régionales de culture, l’offre culturelle alternative dans le domaine théâtral reste “insuffisante”».

Pour ce qui est de sa vision pour promouvoir le secteur théâtral après la Covid-19, Bouhsin explique que «la promotion du secteur artistique en général a besoin d’un gouvernement agissant et intéressé par le secteur». «Le théâtre a été confronté à de “nombreux obstacles” dernièrement et avec la crise de Covid-

19, nous avons remarqué une absence de vision claire de la part du secteur culturel. Nous estimons donc qu’il faut une intervention sur trois principaux niveaux» ajoute-t-il. Et de poursuivre : «D’abord, il faut accorder une importance à l’aspect social, notamment pour les artistes détenteurs de la carte d’artiste ou de la carte du Centre cinématographique marocain, qui vivent uniquement de leur art. Ensuite, il faut adopter des programmes alternatifs pouvant assurer la continuité de l’offre culturelle et notamment théâtrale durant la période de confinement. Le troisième niveau concerne la planification de l’après coronavirus, en rentabilisant cette période de confinement à travers l’élaboration de projets artistiques et l’annonce des subventions théâtrales pour l’année 2020. Cela permettra un gain de temps. En cas de prolongation de la durée de confinement, les subventions peuvent être prolongées».

Les frères Coen au scénario d'un remake de "Scarface"



Un remake du mythique film de gangsters "Scarface", qui se situera à Los Angeles, va voir le jour avec les frères Coen au scénario sous la houlette des studios Universal Pictures, a appris jeudi l'AFP de source proche du film. Le long-métrage, troisième version cinématographique de ce drame sanglant se déroulant dans le monde de la pègre américaine, sera réalisé par Luca Guadagnino ("Call Me By Your Name"). Le premier "Scarface" avait été réalisé en 1932 par Howard Hawks, qui s'était inspiré d'un roman tiré de la vie d'Al

Capone et avait situé l'action dans la mafia italienne de Chicago. En 1983, c'est Miami que Brian De Palma avait choisi pour son remake à succès, avec Al Pacino en Tony Montana, réfugié cubain impitoyable et violent se bâtissant un empire du crime fondé sur le trafic de cocaïne. Le nouveau film programmé par Universal va repenser "l'histoire d'immigrés" qui est le moteur des deux précédents "Scarface", avec au scénario les frères Joel et Ethan Coen, qui travaillaient de longue date sur le projet. Selon

des médias spécialisés, le cinéaste italien Luca Guadagnino travaillerait parallèlement à une suite de "Call Me By Your Name" - qui lui avait valu d'être sélectionné pour les Oscars - ainsi qu'à une adaptation du roman "Sa Majesté des mouches".

Aucune précision n'a été donnée sur la date de sortie du prochain "Scarface" ou sur la distribution des rôles. Les productions sont actuellement totalement stoppées à Hollywood en raison des mesures de confinement contre le Covid-19.

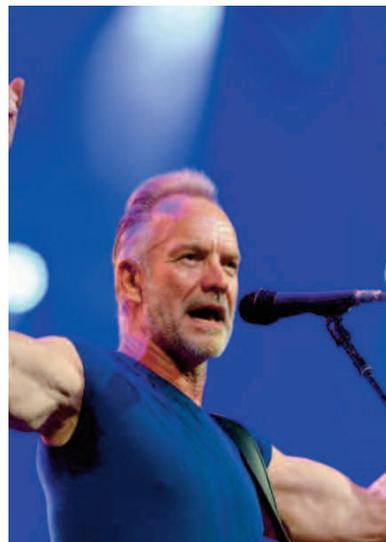
Bouillon

de culture

Sting

Le déconfinement a peut-être commencé en France, mais les artistes continuent de rendre hommage aux travailleurs en première ligne face à la menace du coronavirus. Le 10 mai 2020, au dernier jour du confinement, c'était au tour de Sting de se joindre au collectif Music4Heroes le temps d'une chanson interprétée depuis chez lui, dans le Wiltshire.

Le chanteur britannique de 68 ans a choisi de reprendre son titre culte Every Breath You Take pour saluer les efforts de tous les héros du quotidien. Une performance enregistrée dans son studio à domicile et mise à disposition sur la plateforme musicale et solidaire www.music4heroes.live. Sting ajoute ainsi sa voix et sa notoriété aux 120 autres artistes qui se sont déjà joints à cette initiative : JoeyStarr, Clémence Poesy, Cali, Madame Monsieur, Mathias Malzieu (Dionysos), Joseph Chedid, Aurélie Saada, Axelle Lafont, Keren Ann, Michael Jones, Fanny et Tom Leeb, Cécile Cassel...



A défaut de Festival de Cannes, des médias font leur cinéma



France Culture, France Inter, Arte, OCS... A défaut de Festival de Cannes, annulé en raison de la crise sanitaire, plusieurs médias proposent des programmations spéciales pour célébrer le 7e art.

France Culture proposera des dizaines d'émissions, fictions, documentaires et portraits du 15 au 22 mai pour les amoureux des salles obscures, avec notamment un grand weekend et des nuits spéciales cinéma. Avec notamment des magazines et grands rendez-vous dont La Grande Table, Les Chemins de la philosophie, A Voix Nue, Masterclasses..., mais aussi des Nuits dédiées au cinéma.

France Télévisions, qui a engrangé les succès avec des grands films hexagonaux diffusés pendant le confinement, veut poursuivre sur sa lancée et a inauguré lundi, en plus de ses rendez-vous habituels, une nouvelle case quotidienne dédiée au cinéma patrimonial sur France 3, avec un cycle du 11 au 22 mai consacré à Jean Gabin et Simone Signoret, icônes du 7e art français. Une offensive dans le cinéma déclinée sur

toutes les antennes: France 2 diffusera la comédie "Les Apprentis" de Pierre Salvadori samedi à 14H00, suivie dimanche soir de "Ce qui nous lie" de Cédric Klapisch et "Les fantômes d'Ismael" d'Arnaud Desplechin. Sur France 5, le film culte "Un homme et une femme" de Claude Lelouch passera lundi soir, et sera suivi à 23H40, dans le cadre du Cinéma de minuit, de "Minuit... quai de Bercy".

Arte diffuse une riche programmation depuis lundi et jusqu'au 27 mai, avec une sélection remarquable de longs et courts métrages, des magazines, des documentaires pour les cinéphiles, accompagnés de contenus en ligne. On retrouvera par exemple des oeuvres de Michael Winterbottom, Michael Haneke, Jim Jarmusch ou Spike Lee. OCS fait également son festival, autour d'une sélection "Cannes américain" dont le dernier opus de Quentin Tarantino "Once upon a time... in Hollywood" ou "Drive" avec Ryan Gosling (à partir du 21 mai), des indépendants ("The florida project", "Leave no trace"...), des films au féminin et des grands classiques.

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma

PROPRE AU PAYS	CRÉMONNE	SOMME EN ENFER	SODIUM DE NOTRE TEMPS	COLLE FORTE	ACCORD	DÛ	CULOTTÉ	
SANS-ABRI		POSSESSIF		ULTRA VIOLET PRONOM		RHÉSUS GÉNÉRAL VIETNAMIEN		
COLLE EN ITALIE		EXPLOSIF			COMMISSION			
COMMENTE					ATTACHE LIBÉRER			
LETTRES DE WAGNER		NÉON CRISPÉ		CHOISI	SAVOIR-FAIRE ENLEVER			
TRANCHÉ NOTE			MÉLODIE					
	CRIQUES		METS			EN QUATRE	PRISE DE BEC	FIN D'ANNÉE
ALANGUI								
TERME ANGLAIS			DRAME NIPPON	ABSOLUTION				
RAZ DE MARÉE					DONNE LE CHOIX	LETTRES DE DUVAL	PETIT CUBE	
		EN BOIS		ACTE SPORTIF				
SAISON LEVANT			VENU AU MONDE		TUNIQUE MOYENNE DE L'ŒIL			

Solution mots flechés d'hier

CAMBRÉ	PRODRÔME	BLINDE	CUBE EN BOSNIE	D	SOMBRE	F	AIDE	N	DRAME NIPPON	M	INTERMÉDIAIRE
CASSE	SE	MONTAGNE VOYELLES	ORO	LETTRES DE KEMAL	EM						
POURÇON FEU ROUGE	VAN	BAUDET	ANE	DÉPENDANT	EN AUTO SYMBOLE DE L'OR	TO					
MAO	FEMELLE DU SANGLIER	STUPÉFIANT	ECSTASY								
ZÉRO	NULL	PARTIE DU COSMOS	NON LESSIVÉ	ECRU	DÉSEMPARÉE						
ATLAS	ESPIÈGLERIE	MORCEAU D'IVOIRE	OI	MORCEAU D'OS	ROMAINS	DN					
PREMIÈRE VERTÈBRE CERVICALE	BIEN STABLE	COUTUMES	IMMEUBLE	PILE							
BOUE	ANCIEN	CONFISQUÉ	SUCRÉ								
VASE VIEUX PLIS	US	ARTICLE ESPAGNOL	ÂGES	EL	EN STAGE	CAUTION	ST	EN OCTOBRE	OC		
OR	RÉCLAME	EXIGE	EA	VIEILLE CITÉ	NOUVELLES	UR					
MÉTAL PRÉCIEUX	EN TÊTE	R	CALCIUM	CA	GRECQUE	LIE	IO	TA			
DÉTÉRIORÉ	USE	MUSES	EGÉRIES								
ROULIARD	RUSE	FORME D'ÊTRE	ETE	FIN D'ANNÉE	EE						

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdalkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc
o.j.d. MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Art de Socrate
- 2- Pulvérisés – Police des boys
- 3- Etat d'Asie – Se décida
- 4- Amour de lièvre - Choisi
- 5- Aluminium – Doctes
- 6- Pianiste français – Construite
- 7- Vieille ville de Carie – Hollande automobile
- 8- En dedans – Va entre pas et galop
- 9- Contraction – En les
- 10- Elan - Fiable

VERTICALEMENT

- 1- Encore plus incompréhensible quand elle est gratuite...
- 2- Ont de la clientèle
- 3- Dans l'œil – Possessif
- 4- Politique portugais – Direction
- 5- Plus neuf – Abrutir
- 6- Règle – Lamie d'Adolf – En prose
- 7- Stoppages de courant
- 8- Sévi
- 9- Centrale marocaine – Essayer
- 10- Dense – Victime d'injustice

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	L	I	B	E	R	A	T	I	O	N
2	E	M	A	N	A	T	I	O	N	S
3	G	I	T		T	E	R	N	E	
4	I	T	I	N	E	R	A	I	R	E
5	S	E	R	F		M	I	S	E	S
6	L	E	I		D	O		E	U	T
7	A	S	E	S		I	D	E	S	
8	T		Z	E	D	E		S	E	T
9	I	N		R	O	N	D		S	E
10	F	I	L	A	N	T	E	S		T

Grilles de sudoku

Facile

6						9	4	2
9			3					6
		4	6	9		3	5	1
				6	1	4		
			7		5			
		6	2	8				
2	6	9		5	3	8		
7					9			5
5	8	3						9

Moyen

			4	5				1
	7			9				5 6
						7		
3				4				5
7	5	4		2		3	8	9
2				7				1
		5						
8	3			1				2
6				3	2			

Difficile

9								1
		8	3	4	1			
	1	6	5					
6	8			1				
		3				8		
				3			2	5
					7	3	1	
			6	2	3	4		
8								6

Expert

1	6							3
		3		9	7			
	7			4				1
					2			8
	1	8				7	4	
7			4					
8				2				6
			8	6		9		
	3					2		5

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	2	1	8	6	7	4	9	5
6	8	9	4	1	5	7	2	3
4	5	7	2	3	9	1	6	8
8	7	5	1	9	4	2	3	6
1	3	6	7	5	2	9	8	4
2	9	4	6	8	3	5	7	1
7	4	3	5	2	8	6	1	9
5	1	8	9	7	6	3	4	2
9	6	2	3	4	1	8	5	7

Moyen

4	3	5	1	7	9	2	8	6
1	9	7	2	6	8	4	5	3
8	2	6	3	5	4	7	1	9
7	6	3	8	9	1	5	4	2
5	4	8	7	2	3	6	9	1
2	1	9	6	4	5	3	7	8
9	8	4	5	3	6	1	2	7
6	7	1	4	8	2	9	3	5
3	5	2	9	1	7	8	6	4

Difficile

9	6	7	3	5	8	1	4	2
1	8	3	2	4	6	7	5	9
4	2	5	7	1	9	8	6	3
3	9	2	1	6	5	4	8	7
6	7	1	8	2	4	9	3	5
8	5	4	9	7	3	6	2	1
2	4	9	5	8	1	3	7	6
7	1	8	6	3	2	5	9	4
5	3	6	4	9	7	2	1	8

Expert

1	2	4	9	3	8	6	5	7
5	3	9	2	6	7	8	4	1
6	8	7	4	1	5	3	9	2
9	4	1	6	7	3	2	8	5
2	7	5	8	9	1	4	6	3
3	6	8	5	2	4	7	1	9
7	5	6	1	8	2	9	3	4
4	9	3	7	5	6	1	2	8
8	1	2	3	4	9	5	7	6

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 98+500 en deux lots.

Lot 1 : Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 27/2020/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 30 JUIN 2020 A 11 HEURES

La Caisse pour le Financement Routier (CFR) a obtenu un prêt de la Banque Européenne d'Investissement pour financer des routes. La Direction des Routes (DR) agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué sera chargée de la réalisation de ces routes. Il est prévu qu'une partie de la somme accordée au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché issu du présent appel d'offres.

Le 30 juin 2020 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour le **contrôle des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.**

Lot 1 : Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.

Heures ouvrables à l'adresse suivante : 203, Avenue 9 avril, quartier administratif, BP 746, Tétouan ou peut être retiré auprès du Service Gestion et Programmes (*bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan*) (il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de: **Vingt mille (20 000,00) dirhams**; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier et être valable pour une durée de 118 jours à partir de la date d'ouverture des plis.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan est fixée à la somme de :

Lot 1: Un million quatre cent cinquante quatre mille neuf cent vingt huit (1.454.928,00) dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 3 et 9 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service Gestion et Programmes (*bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan*).
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Les concurrents désirant soumissionner au présent appel d'offres doivent répondre aux critères suivants :

- (a) un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou entité
- (i) qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire des travaux, ou du projet dont les travaux font partie, ou
- (ii) qui a été engagée (ou serait engagée) comme maître d'œuvre au titre du marché;
- (b) Un soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet de sanctions pour corruption ou manœuvres frauduleuses telles que définies à l'annexe 1 du règlement de consultation

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

➤ **Pour le nouveau système de qualification et classification des laboratoires**
 Il est exigé pour le présent appel d'offres l'activité, la catégorie minimale et les qualifications suivantes :

Activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de Qualité	CQ.3 : Contrôle des travaux de terrassements et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel CQ.4 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB, GBB, ...); CQ.5 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-2 à base de mélange hydrocarboné non courant (BBME, EME, BBTM, BBM, BBDR, BBA, ECF, ...); CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants (dalots et ponts à faible portée, ouvrage agricoles, ouvrages d'assainissement et d'eau potable,...)	2

Pour les concurrents non installés au Maroc

- a) L'expérience: le laboratoire doit avoir réalisé avec satisfaction au cours des trois dernières années au moins deux marchés de nature et importance similaires; Pour justifier ses références, l'entreprise fournira les attestations délivrées par les hommes de l'art ou par les maîtres d'ouvrages ; chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
- b) Le chiffre d'affaires: il est exigé pour le présent appel d'offres que le chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (3) dernières années soit au moins de un million cinq cent mille (1 500 000,00) Dirhams. Pour justifier ses références, le laboratoire fournira les bilans et comptes d'exploitation avec les chiffres d'affaires annuels exprimés en volume total des travaux de construction réalisés au cours des trois (3) dernières années.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma

N° 3818/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 98+500 en deux lots.

Lot 2 : Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 28/2020/CFR

OUVERTURE DES PLS LE 30 JUIN 2020 A 12 HEURES

La Caisse pour le Financement Routier (CFR) a obtenu un prêt de la Banque Européenne d'Investissement pour financer des routes. La Direction des Routes (DR) agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué sera chargée de la réalisation de ces routes. Il est prévu qu'une partie de la somme accordée au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché issu du présent appel d'offres.

Le 30 juin 2020 à 12 heures, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour le **contrôle des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.**

Lot 2 : Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

Heures ouvrables à l'adresse suivante : 203, Avenue 9 avril, quartier administratif, BP 746, Tétouan ou peut être retiré auprès du Service Gestion et Programmes (*bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan*) (il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de: **Vingt mille (20 000,00) dirhams**; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier et être valable pour une durée de 118 jours à partir de la date d'ouverture des plis.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan est fixée à la somme de :

Lot 1: Un million six cent soixante douze mille quatre vingt (1.672.080,00) dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 3 et 9 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service Gestion et Programmes (*bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan*).
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Les concurrents désirant soumissionner au présent appel d'offres doivent répondre aux critères suivants :

- (a) un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou entité
- (i) qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire des travaux, ou du projet dont les travaux font partie, ou
- (ii) qui a été engagée (ou serait engagée) comme maître d'œuvre au titre du marché;
- (b) Un soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet de sanctions pour corruption ou manœuvres frauduleuses telles que définies à l'annexe 1 du règlement de consultation

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

➤ **Pour le nouveau système de qualification et classification des laboratoires**
 Il est exigé pour le présent appel d'offres l'activité, la catégorie minimale et les qualifications suivantes :

Activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de Qualité	CQ.3 : Contrôle des travaux de terrassements et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel CQ.4 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB, GBB, ...); CQ.5 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-2 à base de mélange hydrocarboné non courant (BBME, EME, BBTM, BBM, BBDR, BBA, ECF, ...); CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants (dalots et ponts à faible portée, ouvrage agricoles, ouvrages d'assainissement et d'eau potable,...)	2

Pour les concurrents non installés au Maroc

- a) L'expérience: le laboratoire doit avoir réalisé avec satisfaction au cours des trois dernières années au moins deux marchés de nature et importance similaires; Pour justifier ses références, l'entreprise fournira les attestations délivrées par les hommes de l'art ou par les maîtres d'ouvrages ; chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
- b) Le chiffre d'affaires: il est exigé pour le présent appel d'offres que le chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (3) dernières années soit au moins de : **Un million cinq cent mille (1 500 000,00) Dirhams.** Pour justifier ses références, le laboratoire fournira les bilans et comptes d'exploitation avec les chiffres d'affaires annuels exprimés en volume total des travaux de construction réalisés au cours des trois (3) dernières années.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma

N° 3819/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT
GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N°: 06/2020/PSK/INDH
Le 16 juin 2020 à 11 h , il sera procédé dans les bureaux de m. le gouverneur de la province de sidi kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de 10 unités préscolaires en modulaire dans 10 douars relevant de 07communes de la province de sidi kacem : BIR TALEB-HAOUAFATE - CHBANATE - SEFSAF - TEKNA-ZAGGOTA-ZI-RARA-Province de Sidi Kacem-lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente deux mille dirhams (32 000,00 dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions cent quatre vingt sept mille deux cents quarante Dirhams 00 Cts (2 187 240,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3820/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE L'ORIENTAL
REGION
DE L'ORIENTAL
AGENCE REGIONALE
D'EXECUTION
DES PROJETS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°31/2020/AREPO

Le 11 Juin 2020 à 16 H il sera procédé, dans la salle de réunion de l'AREP de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76-3eme étage Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix relatif à : Travaux de construction de la Route NC reliant Fezouane et Ain Almou relevant de la commune Fezouane, Province de Berkane
- Tranche I : Route non classée reliant centre de Fezouane et mosquée Taoudiane - Douar Bni Mahfoud

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : 160.000,00 Dhs (Cent Soixante Mille Dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 10.381.177,00 DHS (Dix millions trois cent quatre vingt et un mille cent soixante dix sept dhs etc).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76-3eme étage Oujda.

• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

N° 3821/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05/2020/BP/PAZ

Le 11juin 2020 à10 heures il sera procédé, dansles bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :
-Achèvement travaux de construction d'un com-

plexe sportive à la ville de Demnate, Province D'Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux cent mille dirhams, 00 Cts (200.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit millionseptcent vingt-trois mille neuf centquatre-vingt-quatorzedirhams,00 cts (8 723 994,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur général des services au conseil Provincial d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3822/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 15/2020/BP/PAZ

Le 18 Juin 2020 à 10 heures il sera procédé, dansle bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilalà l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

*Achèvement d'adduction en eau potable du douar Ait Brahim à la CT Ait Mazigh, Province d'Azilal.

• Adduction en eau potable du douar Bergal à la CT Tidili Fetouaka, Province d'Azilal.

• Creusement forage au douar tafraoute à la CT Ait M'hamed Province d'Azilal.

• Creusement Forage aux douars Anbed et Ait Hidda à la CT Sidi Yacoub, Province d'Azilal.

• Réhabilitation projet d'adduction en eau potable des douars Ait Tamjout et Aghenbouà la CT Tagleft, Province d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau

du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Soixante Dix Mille dirhams, 00 Cts (70.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Deux Millions Huit Cent Dix-Huit Mille Quatre Cent Seize dirhams 00 centimes (2 818 416,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décretN° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3823/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :16/2020/BP/PAZ

Le10 Juin 2020 à 10 heures il sera procédé, dansle bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilalà l'ouverture des plis relatifs

latifs aux appels d'offres sur offres de prix pour:

*Adduction en eau potable des douars Bouassanou, Tamda Tamllakte, Tigourarine à la CT Isseksi .Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: CinquanteMille dirhams, 00 Cts (50.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Millions Deux Cent cinquante Mille six Cent dirhams 00 centimes (2 250600,00 Dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décretN° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3824/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :17/2020/BP/PAZ

D'OFFRES OUVERT
N° : 17/2020/BP/PAZ

Le 17 Juin 2020à 10 Heures il sera procédé, dansle bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilalà l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

*Adduction en eau potable des douarsBoukhadel et Aghenbou à la CT Zaouiat Ahansal, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Mille dirhams (30 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Deux Cent Trente-Neuf Mille Six Cents dirhams, 00 centimes (1 239 600,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décretN° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3825/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS DE REPORT ET RECTIFICATIF
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 18/2020/BP/P.AZ

Le Président du conseil Provincial d'Azilal annonce au public que l'appel d'offres ouvert n°18/2020/BP/PAZ relatif à :

***Mise à niveau du centre de Tagleft : Travaux de construction des boutiques à la commune Territoriale de Tagleft, Province d'Azilal**

Est rectifié comme suit :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux millions cent six mille cinq cent vingt six dirhams ,46cts (2 106 526,46 DH)**

Et la séance de l'ouverture des plis est reporté pour le 16juin 2020 à 10 H au lieu du 02juin 2020 à 10 H.

N° 3826/PA

Constitution « ICE CROWN »
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/04/2020 à SAFI, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination sociale: ICE CROWN.
 Siège social: 11 rue 24, Quartier Anas- SAFI.
 Objet : FABRICATION ET VENTE DE GLACE EN ECAILLE ET Glaçon
 Capital social : 100.000 DH divisé en 100 parts de 100 dhs chacune, souscrites et libérées par Mme Selma GUERMAT détenant 600 parts et M. Badr-Bassim MOUAFFAQ détenant 400 parts
 Durée : 99 ans.
 Gérance : Madame Selma GUERMAT, gérante pour une durée indéterminée.
 Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre
 Dépôt légal : est effectué le 15/04/2020 au secrétariat du greffe du tribunal de 1ere instance de Safi. RC N° 10357

N° 3827/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'EQUIPEMENT,

DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE D'AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°23/2020/HZ-(SEANCE PUBLIQUE)
 Le 11/06/2020 à 10h 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du Transports de la logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
 Actualisation de l'étude d'élargissement, de renforcement et traitement de l'environnement de la RP2030 du PK0+000 au PK31+200 (Province d'Al Haouz)
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transports de la logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

blics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à (6000.00DH) Six mille Dirhams.
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent quarante-trois mille six cent quarante dirhams 0 centime (443 640.00DH) TTC.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du transport de la logistique d'Al Haouz à Tahannaout.
 - soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit déposer leurs plis et

offre par voie électronique dans le portail de marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément justifiant le domaine d'activité D4 et D5 pour les concurrents installés au Maroc.

- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique dans le règlement de la consultation.

N° 3828/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU LARACHE

AVIS RECTIFICATIF

Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de L'Eau de Larache porte à la connaissance des candidats que l'appel d'offres n°08/DPETLE/lar 2020 relatif aux :

ACHAT DE MATERIEL RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE LARACHE (PROVINCE DE LARACHE)

J'ai l'honneur de vous informer que le système de qualification et de classification n'est pas exigé pour l'AO N° 08/2020 et que les échantillons seront déposés le 08/06/2020 à 12H au siège de la DPETLE –parc auto-

Le reste demeure sans changement.

N° 3829/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 26/2020/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 16/06/2020 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Etude géotechnique des routes suivantes relevant du réseau de la DPETLE d'AL HAOUZ

- RP2030 entre les PKS 44+000 et 61+000
- RP2036 entre les PKS 38+750 et 47+100
- RP2020 entre les PKS 15+900 et 25+285
- RP2013 entre les PKS 27+000 et 33+800
- RP2125 entre les PKS 40+000 et 46+000
- RP2017 entre les PKS 21+000 et 22+000
- OA sur Oued LAHJAR au PK19+800 de la RP2010 - Province d'Al Haouz-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Trois Mille (3 000,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent soixante-deux mille huit cent seize dirhams 0 centime TTC (162 816.00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Activité	Catégorie	Qualifications
EG : Etudes géotechnique	2	EG.3 : Etudes géotechniques routières courantes EG.5 : Etudes géotechniques ouvrages courants

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 3830/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 27/2020/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 16/06/2020 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Etude géotechnique de reconstruction des ouvrages d'art au PK 12+500 de la RP2014 et au PK 70+500 de la RP 2022 -Province d'Al Haouz-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Mille (1 000,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante-treize mille trente-deux dirhams 0 centime TTC (73 032.00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Activité	Catégorie	Qualifications
EG : Etudes géotechnique	3	EG.5 : Etudes géotechniques ouvrages courants

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 3831/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE D'AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°24/2020/HZ- (SEANCE PUBLIQUE)

Le 11/06/2020 à 10h 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Etude d'élargissement de la RR 209 du Pk 49+000 au Pk 67+000. (Province d'Al Haouz)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>
Le cautionnement provisoire est fixé à (4000.00DH) Quatre mille Dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Deux cent soixante-seize mille dirhams 0 centime (276 000.00DH) TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail de marchés publiques.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations Production d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément justifiant le domaine d'activité D4 et D5 pour les concurrents installés au Maroc.
- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique dans le règlement de la consultation.

N° 3832/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE D'AL HAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°25/2020/HZ- (SEANCE PUBLIQUE)

Le 11/06/2020 à 10h 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Etude de renforcement et traitement de l'environnement de la RP 2016 du PK 57+000 au PK 79+000. (Province d'Al Haouz).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>
Le cautionnement provisoire est fixé à (3000.00DH) Trois mille Dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est

fixée à la somme de : Deux cent vingt-cinq mille six cents dirhams 0 centime (225 600.00DH) TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception

au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail de marchés publiques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations Production d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément justifiant le domaine d'activité D4 et D5 pour les concurrents installés au Maroc.
- Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique dans le règlement de la consultation.

N° 3833/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech - SARJ
Direction provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX - N°21/INV/2020
(Séance publique)

Le 11/06/2020 à 11 h il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet, de l'appel d'offres : L'exécution des études techniques et suivi des travaux de construction de dix (10) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat «www.marchespublics.gov.ma».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
1500.00	mille cinq cent dirhams	40 000.00	Quarante mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat «www.marchespublics.gov.ma».

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Toute fois le dossier technique doit comprendre :

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;
- Domaine d'activité exigé :
- * D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- * D15 : courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
- * D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3835/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech - SARJ
Direction provinciale de Marrakech

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°12/INV/2020
(Séance publique)

Le 11/06/2020 à 12h, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: Le contrôle technique et suivi des travaux de construction de dix (10) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique:

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffres	En lettres
1000.00	mille dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat «www.marchespublics.gov.ma»

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat «www.marchespublics.gov.ma».

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3836/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Marrakech - SARJ
Direction provinciale de Marrakech

AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N° 10/INV/2020
(Séance publique)

Le 11/06/2020 à 10 h, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: L'exécution des études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux des travaux de construction de dix (10) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique:

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat «www.marchespublics.gov.ma»

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffres	En lettres
1000.00	mille dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat «www.marchespublics.gov.ma».

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Toute fois le dossier technique doit comprendre :

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ; délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans le domaine Suivant :

Activité :	QUALIFICATION :
CQ	CQ.1
EG	EG.1

N° 3834/PA